



# 2023



## FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

 [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)  
 03 44 40 46 41  
 [contact@peche60.fr](mailto:contact@peche60.fr)

---

# SOMMAIRE

<i>LE MOT DU PRÉSIDENT</i> ...	<b>03</b>
<i>INTRODUCTION</i> ...	<b>05</b>
<i>L'ÉQUIPE</i> ...	<b>06</b>
<i>LES PARTENAIRES</i> ...	<b>08</b>
<i>LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE</i> ...	<b>10</b>
<i>L'ÉVOLUTION DES CARTES</i> ...	<b>12</b>
<i>LE BUDGET</i> ...	<b>14</b>
<i>RÉTROSPECTIVE 2023</i> ...	<b>16</b>
<i>LES ACTIONS MILIEU AQUATIQUE EN 2023</i> ...	<b>20</b>
<i>SENSIBILISATION AUX MILIEUX AQUATIQUES</i> ...	<b>40</b>
<i>ANIMATIONS GRAND PUBLIC</i> ...	<b>42</b>
<i>DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE</i> ...	<b>43</b>
<i>GARDERIE</i> ...	<b>46</b>
<i>COMMUNICATION</i> ...	<b>48</b>
<i>GESTION ADMINISTRATIVE</i> ...	<b>49</b>
<i>LES CHIFFRES CLÉS EN 2023</i> ...	<b>50</b>

---

---

# LE MOT DU PRÉSIDENT

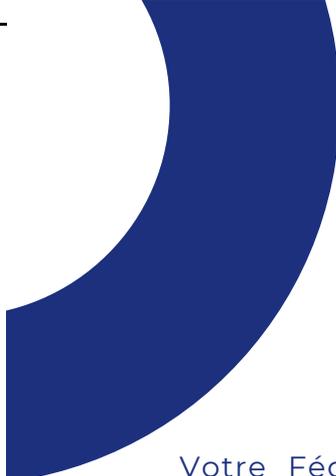
Chères pêcheuses, chers pêcheurs, chers partenaires, 2023 fut encore une année marquée par la sécheresse et ce dès le mois de mars où beaucoup de nos bassins étaient touchés par un arrêté de restriction. Difficile de l'imaginer à l'heure où de nombreuses rivières sont actuellement en crue et où la vallée de l'Oise s'est transformée en une vaste étendue d'eau. Ceci témoigne des contrastes du changement climatique sur nos paysages et laisse entrevoir les adaptations qu'il nous faudra tous mener. Face à ces modifications, les avis divergent et chacun tente de préserver ce qu'il juge essentiel. Les différentes catastrophes climatiques survenues dans notre région ne doivent pas être un prétexte pour revenir en arrière sur des pratiques désuètes.



Cette année, nos étangs ont été particulièrement touchés par des mortalités piscicoles liées à des maladies spécifiques. Des mesures ont dû être prises en lien avec les services de l'Etat. Il nous faut tous rester vigilants face à ces situations qui sont de plus en plus fréquentes, tout comme les pollutions impactant les poissons de manière ponctuelle ou chronique. Malheureusement, malgré tous les efforts déployés par notre Fédération, portés devant les tribunaux, les dommages provoqués ne sont que rarement condamnés à hauteur des préjudices environnementaux qu'ils affectent. Pour autant, nous continuerons à défendre nos intérêts et dénoncer toutes formes d'atteinte à l'environnement. Il faut rappeler que les pêcheurs assurent un rôle essentiel à la protection de l'environnement, notamment par notre présence au bord de l'eau et par les opérations de nettoyage organisées par nos AAPPMA partout dans l'Oise. Les poissons sont la composante principale à l'activité de pêche de loisir. Leur bonne santé et celle de leur milieu est donc une nécessité.

Nos enfants de plus en plus sensibilisés à la préservation de la biodiversité. Grâce aux actions menées par notre réseau, les jeunes sont de plus en plus présents à la pêche. Nous ne pouvons que nous réjouir que notre loisir suscite de nouvelles passions au contact de la nature.

Au-delà des jeunes, les effectifs de pêcheurs sont stables en 2023. La réciprocité avance dans notre département dans le but de toujours proposer de nouveaux parcours aux pêcheurs de l'Oise et d'ailleurs. La Fédération a travaillé en 2023 sur la rédaction d'un document de planification du développement du loisir pêche dans l'Oise. Différentes actions seront proposées afin d'améliorer la pratique de la pêche notamment à travers de nouveaux aménagements et de nouvelles orientations. Dans cette optique, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux parcours à offrir à nos pêcheurs. En 2023, un nouveau plan d'eau fédéral est disponible à Marest-sur-Matz.



De nombreux projets, parfois novateurs, sont menés afin de mieux connaître les populations de poissons de notre département dans le but de mieux les préserver. Plusieurs opérations de restaurations sont en projet dans les années à venir, ceci afin d'améliorer les habitats et zones de reproductions des espèces phares de nos cours d'eau, comme la restauration de zones de frayères à brochets et à truites fario.

Votre Fédération est particulièrement impliquée dans les projets impactant les milieux aquatiques et la pêche comme le Canal Seine Nord Europe qui va profondément modifier notre territoire. En perpétuelle échange avec les services concernés, nous nous efforçons que les poissons soient toujours pris en considération et que les pêcheurs puissent continuer à s'adonner à leur passion malgré les nombreuses contraintes, indépendantes de notre volonté.

En 2023, notre Fédération a tenu à renforcer son réseau associatif et ses contrats de partenariats notamment en proposant des réunions et des formations à destination des élus des AAPPMA. L'objectif est de les aider à entreprendre les démarches notamment administratives parfois lourdes mais nécessaires et de renouer un dialogue constructif.

Les élus et salariés de la Fédération se mobilisent toute l'année afin d'être à l'écoute de chaque pêcheur et faire valoir la pratique de la pêche en préservant l'environnement face aux défis de demain.



### **Pascal DELISLE**

Président de la Fédération de l'Oise  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

# INTRODUCTION

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 60) est une structure associative à caractère d'utilité publique (Loi 1901) agréée pour la protection de l'environnement. Elle fédère les 54 AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) présentes dans le département de l'Oise et est affiliée à la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

De par ses statuts, la Fédération exerce différentes missions :

- Valoriser le patrimoine piscicole et halieutique du département ;
- Apporter un soutien technique et financier aux 54 AAPPMA de l'Oise ;
- Aménager et protéger les milieux aquatiques à vocation piscicole ;
- Initier, former et sensibiliser au fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Développer et promouvoir le loisir pêche.



## Développement du loisir pêche

La promotion du loisir pêche passe par la formation des nouveaux pêcheurs à travers l'organisation d'initiations tout au long de l'année grâce à différentes animations pêche pour tous les âges.

Également, nos agents entretiennent chaque année les parcours de pêche fédéraux et développent régulièrement de nouveaux aménagements pour faciliter et diversifier la pratique de la pêche.

Le développement de la pêche passe aussi par la labélisation de parcours et d'hébergements, le développement de la réciprocité, la participation à des salons et des manifestations et l'organisation de concours de pêche.

Enfin nos agents veillent au respect de la réglementation sur la pêche et la protection des milieux aquatiques à travers l'activité de garderie fédérale.

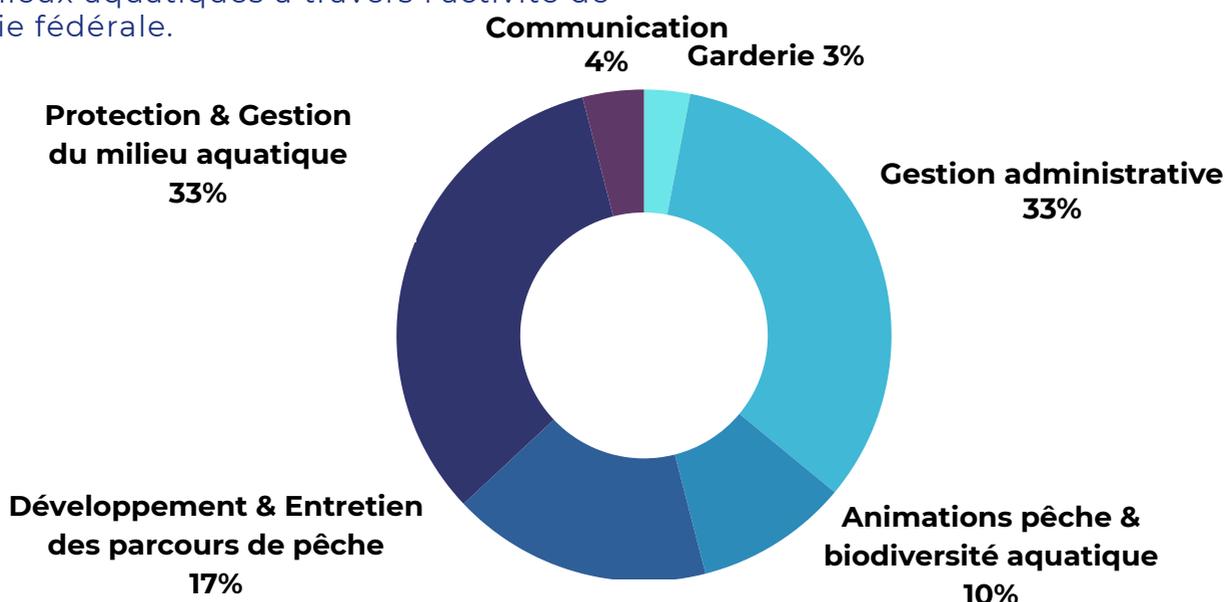


## Protection et gestion des milieux aquatiques

La Fédération œuvre également pour la gestion et la protection du milieu aquatique. Ses missions consistent à mettre en œuvre, d'une part les études nécessaires à la connaissance du territoire et des peuplements piscicoles et, d'autre part, les travaux nécessaires à la restauration des milieux aquatiques.

Pour cela, la Fédération intervient afin :

- d'apporter un avis technique lors des différents projets en rivières et zones humides ;
- réalise des études et des travaux en faveur des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité ;
- conseille les différentes AAPPMA ;
- sensibilise le grand public et particulièrement les enfants à la préservation des milieux aquatiques.



---

# L'ÉQUIPE DE LA FÉDÉRATION

## Les élus



La Fédération est gérée par un Conseil d'Administration (CA) comprenant **15 membres élus** par les représentants des AAPPMA.

Au sein du Conseil d'administration, le bureau est composé du Président et des vice-Présidents, du Trésorier et du Trésorier adjoint, du Secrétaire et du Secrétaire adjoint.

- Président : M. Pascal DELISLE
- Vices-présidents : Dany DESAUTY et Jacky DOUBLET
- Trésorier : Christian DELANEF
- Trésorier adjoint : Jean-Luc SAUSSOIS
- Secrétaire : Joseph STEINMETZ
- Secrétaire adjoint : François HERIN

Les Administrateurs sont :

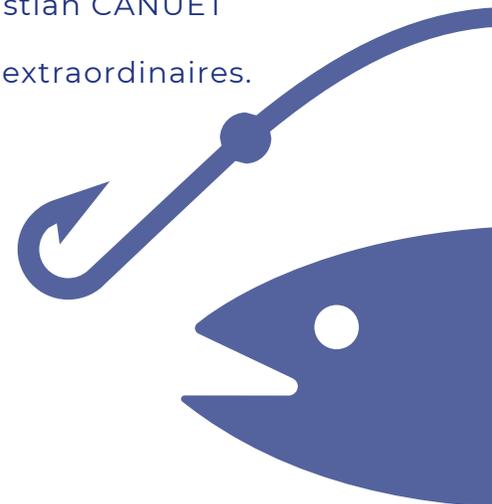
Christian CANUET, Antoine THOMAS, Christian HEDUY, Michel LAPOINTE, Richard BLAIN, Olivier PARMENTIER, Thibaud DECHAUMONT, Patrice TURQUET.

A noter les départs en cours d'année 2023 de M. Christian HEDUY et de M. Richard BLAIN du Conseil d'Administration de la Fédération.

Les grandes thématiques de travail de la Fédération sont traitées lors de commissions spécifiques :

- Commission finance dont le responsable est M. Christian DELANEF
- Commission Garderie / Pollution dont le responsable est M. Dany DESAUTY
- Commission Développement du loisir pêche dont le responsable est M. François HERIN
- Commission Réciprocité dont le responsable est M. Pascal DELISLE
- Commission Milieux aquatiques dont le responsable est M. Christian CANUET

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises dont 2 extraordinaires.



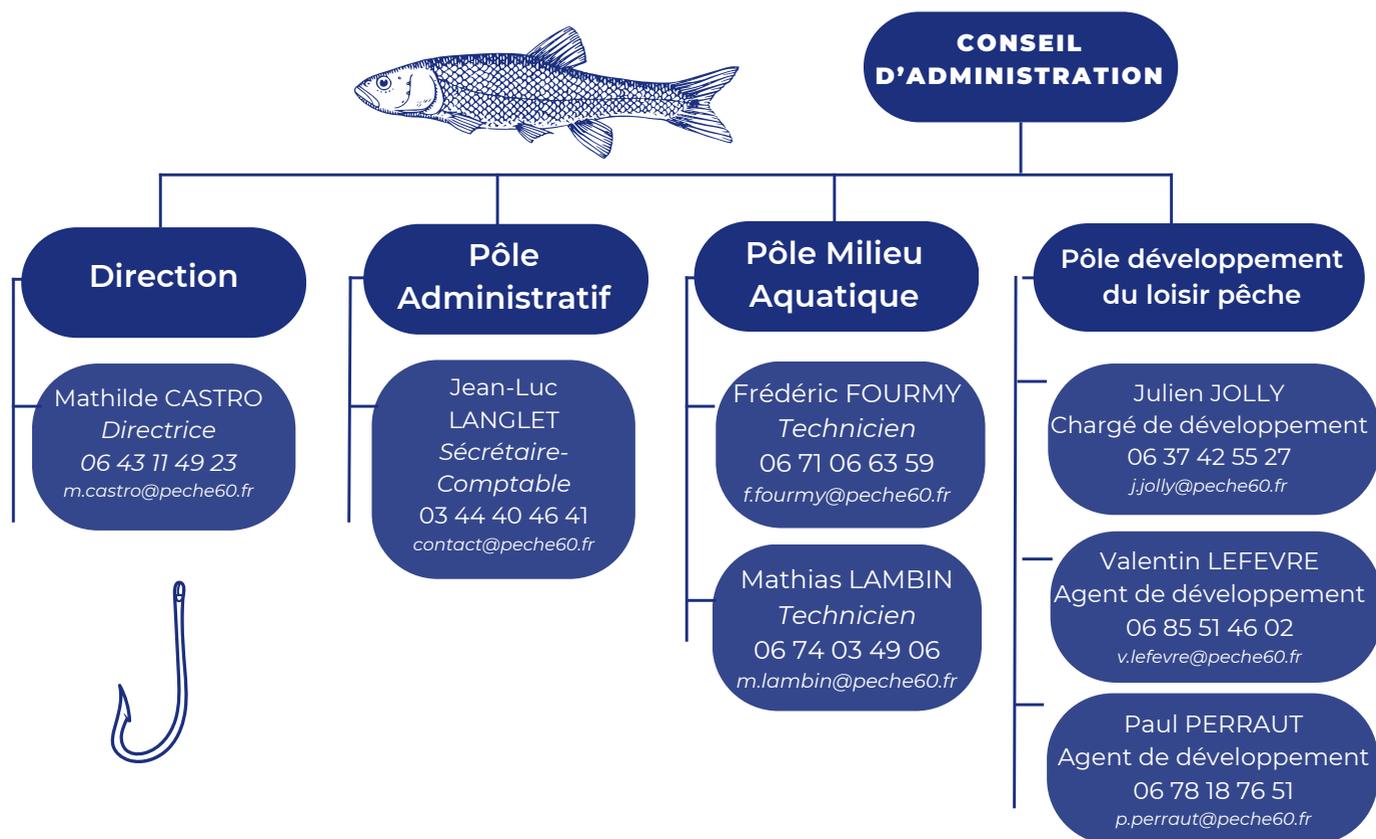
# Les salariés

Pour mener à bien ses missions, la Fédération peut compter sur une équipe de **7 salariés** répartis selon trois pôles de travail :

- le Pôle milieux aquatiques ;
- le Pôle développement du loisir pêche ;
- le Pôle administratif.

L'entretien des locaux est assuré par Mme Béatrice LEFEVRE.

## L'Organigramme



## Faits Marquant de l'année 2023

- Le départ de notre directeur Loïc Leroy vers l'entente Oise-Aisne en mai, remplacé par Mathilde Castro, auparavant Responsable technique à la Fédération. Nous souhaitons à Loïc, une bonne continuation dans ses futurs projets.
- L'arrivée de Frédéric Fourmy en février en tant que Technicien dans le pôle milieu aquatique et travaillant particulièrement sur la thématique de restauration des cours d'eau et zones humides. Frédéric travaillait auparavant à la Fédération de Pêche de la Somme.
- L'arrivée de Mathias Lambin en septembre en tant que Technicien dans le pôle milieu aquatique pour la gestion des pêches électriques et le vidéo-comptage. Mathias était stagiaire puis en alternance dans notre Fédération avant son embauche.

# LES PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION

## Les partenaires financiers

Pour la réalisation de ses missions, la Fédération est soutenue financièrement dans ses projets par :

- La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) pour ses missions globales grâce à une subvention annuelle pour les emplois et à des financements par action
- Les Agences de l'Eau et particulièrement l'Agence de l'Eau Seine Normandie à travers une convention cadre et des subventions par projet pour la protection et la gestion des milieux aquatiques
- La Région Hauts-de-France pour la protection et la gestion des milieux aquatiques grâce une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec les 5 Fédérations de la Région
- Le Conseil Départemental de l'Oise pour ses missions globales à travers une convention annuelle

Nous tenons à les remercier pour la confiance qu'ils nous accordent.



## Les partenaires techniques

La Fédération tient également à remercier ses partenaires techniques sans lesquels ses projets ne pourraient aboutir :

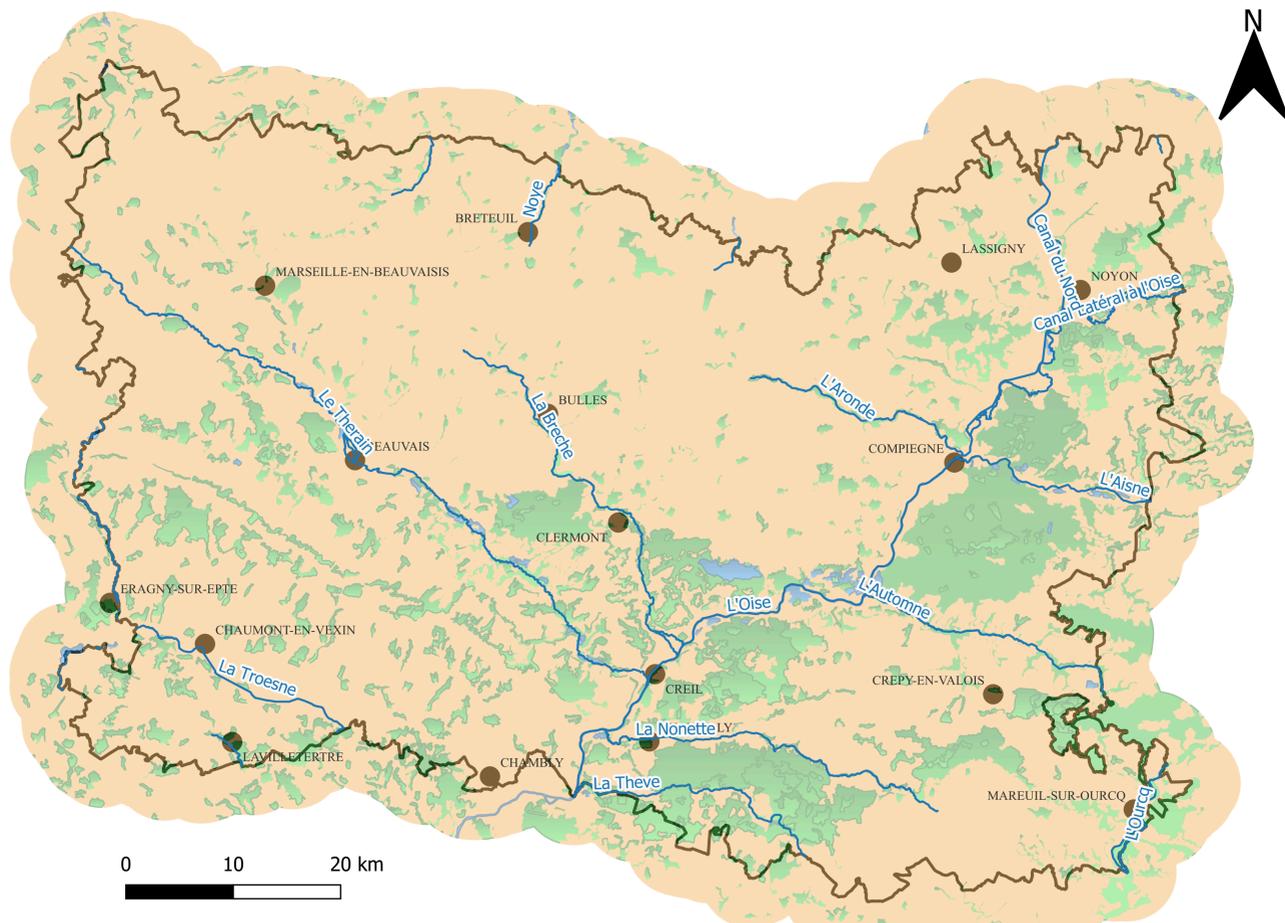
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise
- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB)
- Les Syndicats de rivières
- L'Office National des Forêts (ONF)
- L'Entente Oise - Aisne
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN)
- Le Conservatoire National Botanique de Bailleul (CNBB)
- Voies Navigables de France (VNF)
- La Fédération des chasseurs de l'Oise
- L'Union des Fédérations du bassin Seine Normandie
- L'Association Régionale des Fédérations des Hauts-de-France
- L'Association SeiNorMigr



# LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le département de l'Oise comprend **1 932 km de cours d'eau** répartis en 15 bassins versants. Les cours d'eau abritent un peuplement piscicole varié avec **53 espèces de poissons** et **5 espèces d'écrevisses**.

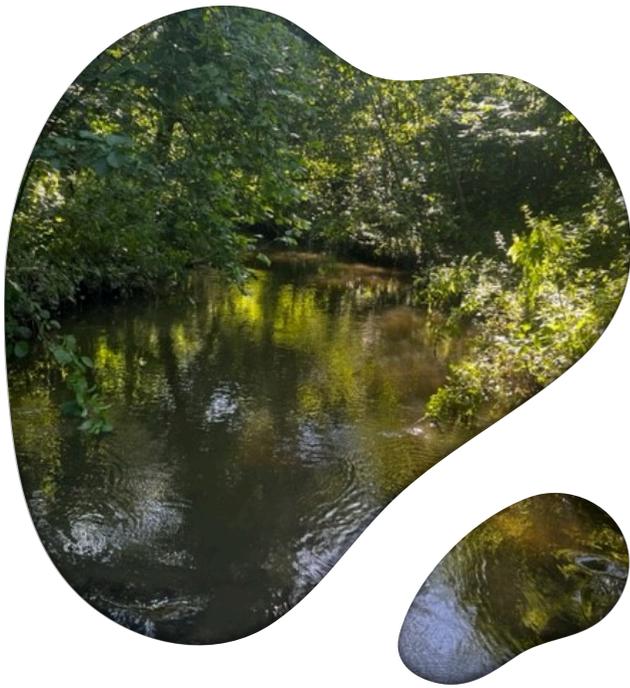
Le réseau pêche regroupe **731 km de linéaire de cours d'eau en 1ère catégorie** et **215 km en 2nde catégorie** ainsi que **537 ha de plans d'eau**.



Réseau hydrographique de l'Oise



L'Aisne à Trosly-Breuil



*L'Automne à Fresnoy-la-Rivière*



*La Brèche à Rantigny*



*La Nonette à Baron*

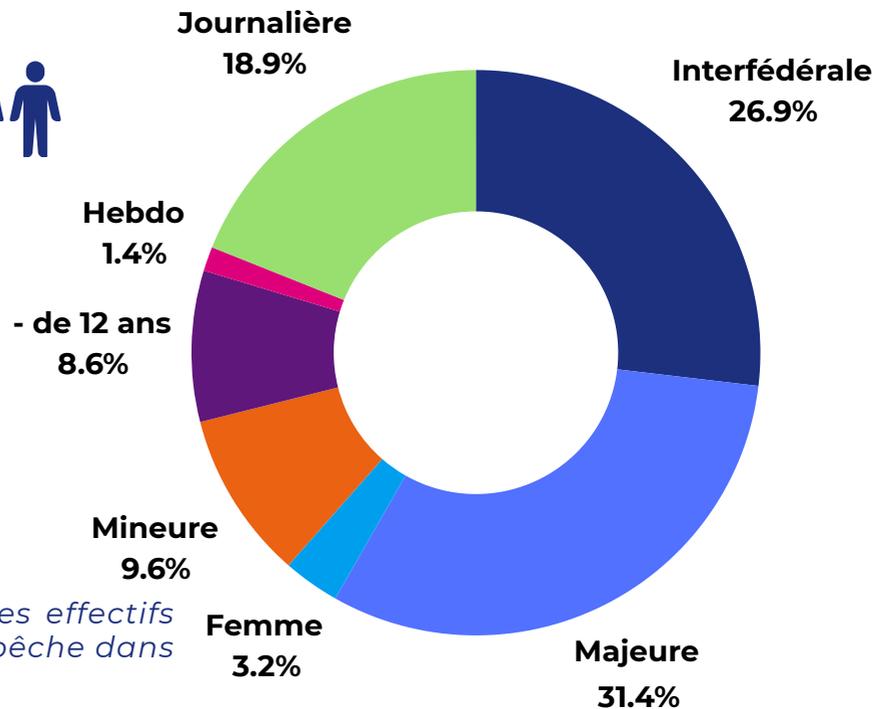
# L'ÉVOLUTION DES VENTES DE CARTES

En 2023, la Fédération a délivré **10 144 cartes de pêche**. Les chiffres sont similaires à l'année 2022 après une baisse en 2021. Les cotisations annuelles uniquement représentent 8 084 cartes vendues.



Les chiffres 2023:

- Carte Interfédérale : 2726
- Carte Personne Majeure : 3181
- Carte Personne Mineure : 974
- Carte Découverte Femme : 327
- Carte Découverte - de 12ans : 876
- Carte Hebdomadaire : 141
- Carte Journalière : 1919



Répartition des effectifs de cartes de pêche dans l'Oise en 2023

Tableau des effectifs de cartes de pêche dans l'Oise entre 2022 et 2023

	Interfédérale		Majeure		Femme		Mineure	
2022	2511		3368		331		876	
		+215		-187		-4		+98
		+7.89%		-5.88%		-1.22%		+10.06%
2023	2726		3181		327		974	

	Moins de 12 ans		Hebdomadaire		Journalière		Total	
2022	849		134		2214		10283	
		+27		+7		-295		-139
		+3.08%		+4.96%		-15.37%		-1.37%
2023	876		141		1919		10144	

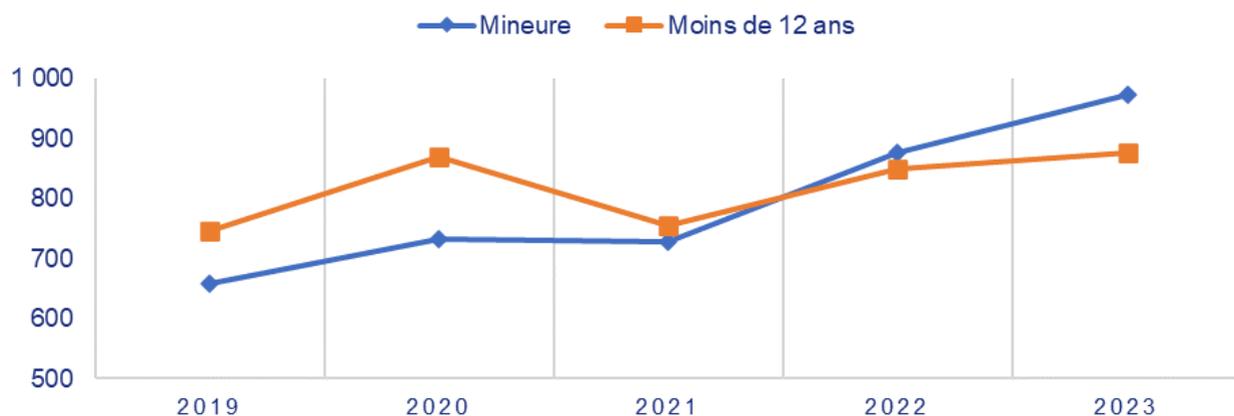
Une augmentation des adhésions interfédérales, mineures, moins de 12 ans et hebdomadaires est observée. En revanche, les adhésions majeures et journalières sont en diminution. Globalement, l'année est donc plutôt positive. La vente des cartes de pêches annuelles est similaire à l'année dernière.

N'oubliez pas de prendre votre carte 2024, elle est disponible sur le site [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) ou auprès de nos dépositaires.

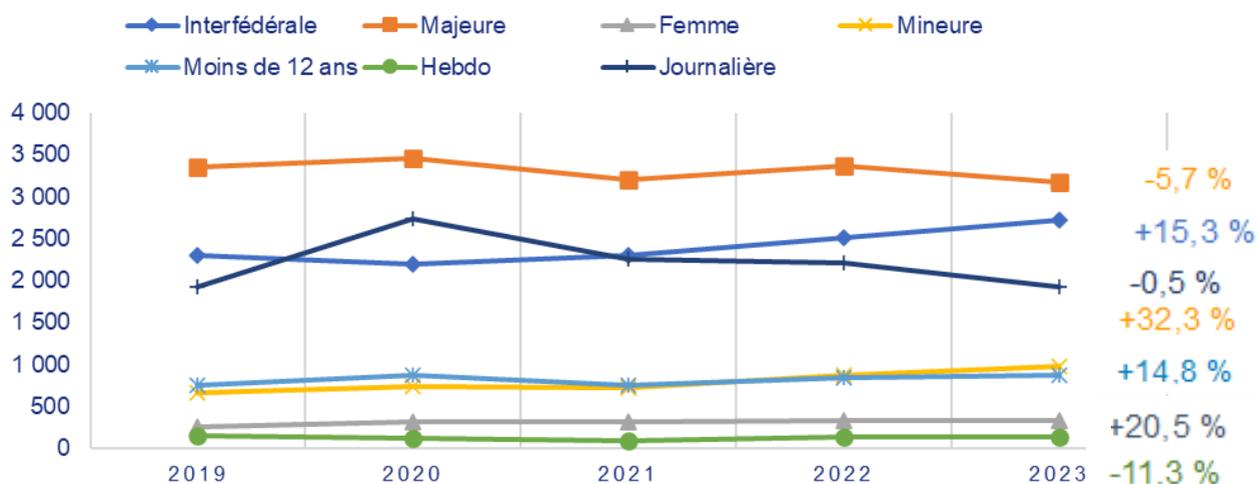
## EVOLUTION DE LA VENTE DE CARTES DE PÊCHE



## EVOLUTION DES CARTES CHEZ LES JEUNES



## EVOLUTION DES CARTES DE 2019 A 2023



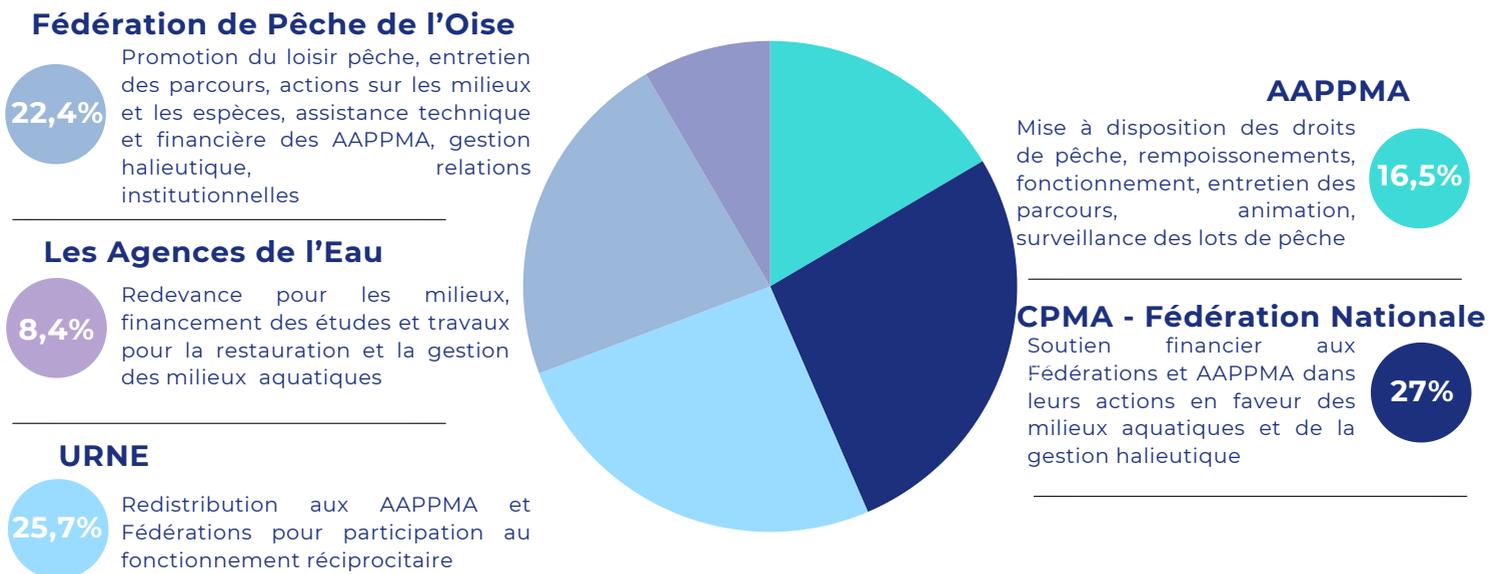
Les tendances indiquent **une augmentation de la vente des cartes pour les jeunes** de moins de 18 ans, de la carte interfédérale et la découverte femme. En revanche, la carte hebdomadaire régresse. La carte majeure est en légère baisse depuis 2019 mais compensée par les cartes interfédérales du fait de la progression de la réciprocité dans le département.

# LE BUDGET DE LA FÉDÉRATION

## La carte de pêche

Le montant d'une carte de pêche vient financer en plus de la Fédération les AAPPMA, la protection et la gestion des milieux aquatiques et le développement de la réciprocité (dans le cadre d'une carte interfédérale), en plus de la gestion halieutique et du développement du loisir pêche.

## RÉPARTITION FINANCIÈRE D'UNE CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE



Prendre sa carte de pêche, ce n'est pas juste payer un droit de pêche mais aussi **adhérer à une association** en apportant sa contribution pour les actions de promotion du loisir pêche et de protection des milieux aquatiques.

Par ailleurs, chaque pêcheur possédant sa carte de pêche sur 2 années consécutives peut s'impliquer au sein d'une AAPPMA en proposant sa candidature en tant que membre du Conseil d'Administration lors des futures élections.

*Les AAPPMA recherchent activement de nouveaux membres bénévoles afin de les aider à organiser des manifestations et à entretenir les parcours. Si vous avez de la motivation et un peu de temps à y consacrer, contactez le Président de votre AAPPMA qui vous renseignera.*

*En attendant, rendez-vous aux Assemblées Générales de vos AAPPMA, les dates sont sur notre site internet [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)*

## Les produits et les charges

Produits	
Cartes de pêche	170 775 €
Prestations fédérales (pêche de sauvegarde, centre de loisirs, APN, etc.)	61 256 €
Subventions	417 405 €
FNNP	178 046 €
Agence de l'Eau	90 078 €
URNE	81 563 €
Région Hauts-de-France	54 385 €
Conseil départemental	6 000 €
URFBSN & URNE	5 333 €
RTE - ENEDIS	2 000 €
Autres produits	
PV Pêche	1 100 €
Produits financiers	11 385 €
Produits divers	4 087 €
Produits exceptionnels	8 158 €
Résultat négatif	44 055 €
<b>TOTAL</b>	<b>718 221 €</b>

Charges	
Dépenses courantes	
Carburant et entretien des véhicules, électricité et eau, fournitures administratives, autres fournitures et équipements, assurances, Frais de formation et tenues garderie	85 193 €
Locations (étangs, baux de pêche, pontons, etc.)	27 297 €
Achat de poissons	17 373 €
Etudes milieux aquatiques	42 084 €
Travaux Mises à l'eau	22 810 €
Frais divers - Fédération	
Déplacements, remboursements de frais, salons, publicité légale, abonnements téléphoniques, frais postaux	41 143 €
Honoraires (avocats pollution, in extenso, huissier, expert-comptable et commissaires aux comptes)	14 756 €
Cotisations diverses (AR, SEINORMIGR, UB, etc.)	5 302 €
Salaires et charges sociales	328 052 €
Impôts et taxes	6 277 €
Amortissements	43 929 €
Subventions pour les AAPPMA	74 905 €
Autres charges	9 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>718 221 €</b>



# RÉTROSPECTIVE 2023



**Hauts-de-France Propres**  
*les 17, 18 et 19 Mars*



**AG de la Fédération**  
*le 8 avril*



**APN de Morlincourt**  
*le 27 Avril*



**Suivi des frayères à brochets**  
*le 25 Mai*



**Partie de pêche pour les nuls**  
*le 17 Juin*



**Prospections nocturnes des écrevisses à pattes blanches**  
*les 23 et 24 Août*

# RÉTROSPECTIVE 2023



**APN Float Tube**  
*le 31 Août*



**Pêche électrique**  
*écluse de Bellerive*  
*le 18 Septembre*



**Suivi de la Lote et de la Truite**  
*le 3 Octobre*



**Enduro Carpe**  
*du 12 au 15 Octobre*



**Reportage FR3 suivi des**  
**températures des cours d'eau**  
*le 28 Octobre*



**Fête de la Biodiversité**  
*le 25 Novembre*

# POINT D'ACTUALITÉ

## La Réglementation

Après l'instauration d'une fenêtre de capture en 2022 pour le brochet, aucun changement de réglementation majeur n'est survenu en 2023.

## La Sécheresse

Cette année encore, nos cours d'eau ont été particulièrement touchés par la sécheresse. A titre de comparaison sur l'Oise à Sempigny, le débit journalier le plus faible en 2023 est de 7,57 m<sup>3</sup>/s contre 12,8 m<sup>3</sup>/s en 2021. Sur l'Automne à Saintines, il est de 0.856 m<sup>3</sup>/s en 2023 contre 1,3 m<sup>3</sup>/s en 2021. La source de l'Aronde était en assec sur plus de 2 km en 2023.

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, **les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension** des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels selon 4 niveaux de gravité définis en fonction du niveau des nappes phréatiques :

**1. Vigilance** : Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction) ;

**2. Alerte** : Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;

**3. Alerte renforcée** : Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;

**4. Crise** : ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Dans le département de l'Oise, **un arrêté réglementant provisoirement l'usage de l'eau** compte tenu de la sécheresse a été publié **dès le 22 mars 2023** avec des mesures d'alerte renforcée pour les bassins de l'Aronde, de l'Esches, de l'Oise-Aisne et du Matz.

La principale problématique de cette année a été le manque de remplissage des nappes phréatiques en hiver, entraînant un déficit avant même le début de la saison estivale.

Heureusement les pluies survenues en été ont permis d'éviter une situation catastrophique. Toutefois, au plus fort des restrictions presque tous les bassins étaient concernés.

**Mesures de restrictions à respecter**  
**Niveau Crise**

**1. Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts.**

**2. Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h** (application aux particuliers et collectivités)

**3. Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau et les piscines privées** (à plus d'1m<sup>3</sup> sauf exception)

**4. Interdiction de laver les véhicules** sauf pour emploi sanitaire en station professionnelle

**5. Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées** sauf si impératifs sanitaires ou sécuritaires et non liés par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel

**6. Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres** \*sauf pour les compétitions ou manifestations de niveau régional, les golfs \* à l'exception des « greens » situés au strict nécessaire entre 20h et 8h. \* aucune exception en cas de pénurie d'eau potable

**7. Interdiction de l'irrigation agricole** sauf dérogation prévue par l'arrêté cadre départemental. Consultez l'arrêté sur [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr). Plus d'information pour l'alimentation du bétail

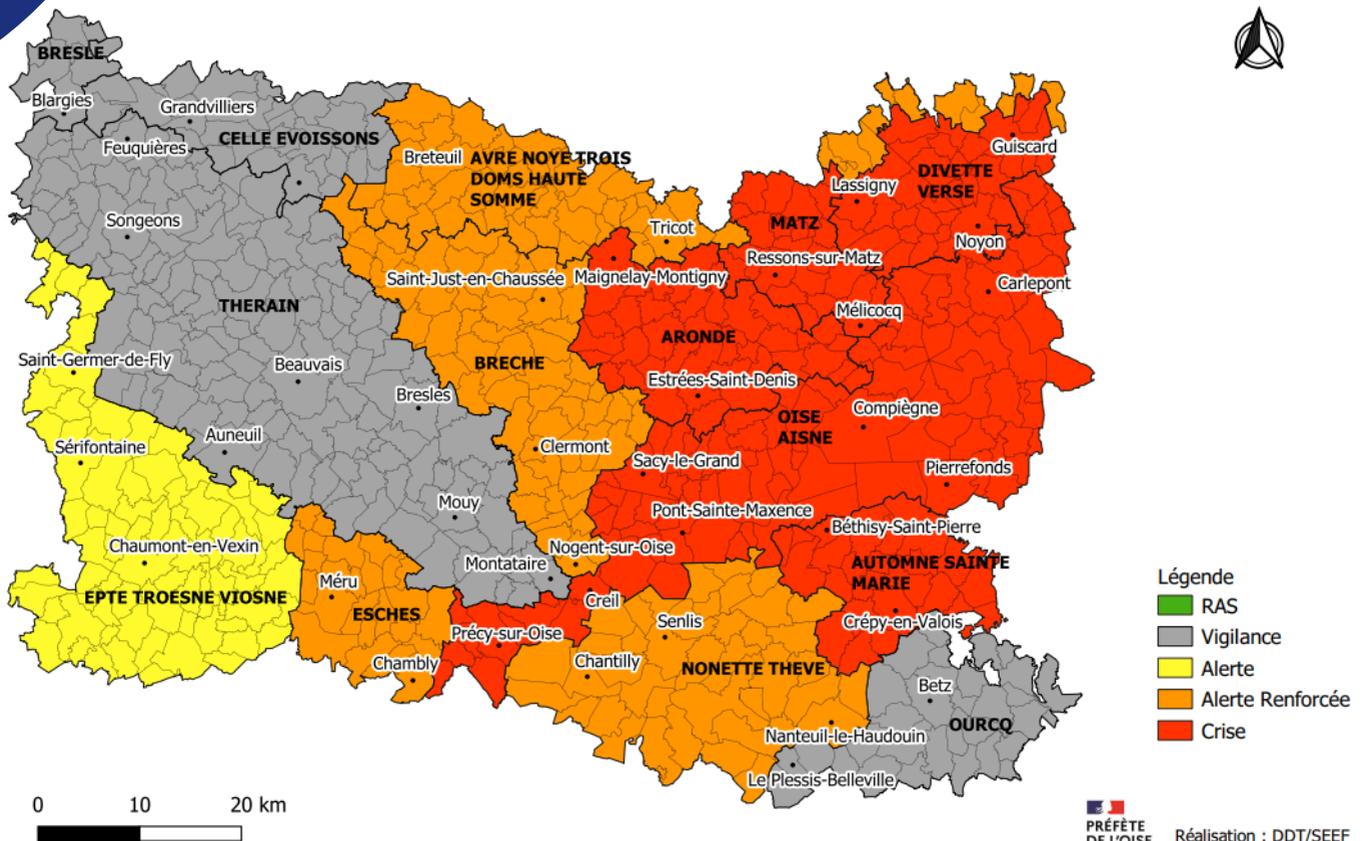
**8. Interdiction de la consommation industrielle** sauf dérogation prévue par l'arrêté cadre départemental. Consultez l'arrêté sur [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

**9. Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement** et d'eau ouvert. Sans la pluie ou cela est techniquement possible.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.

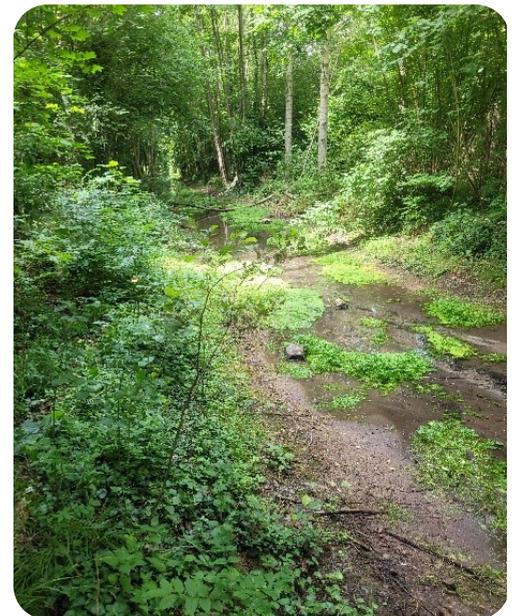
Plaqueette de sensibilisation en période de crise (source; DDT de l'Oise)

## Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse

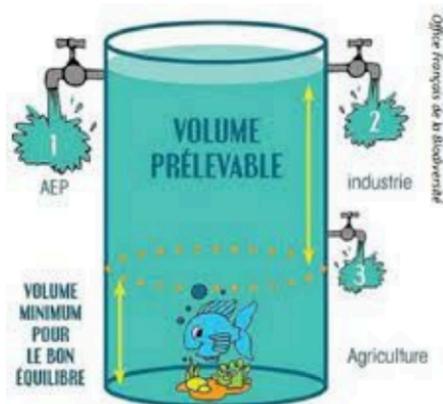


Carte de restriction des usages de l'eau (DDT de l'Oise)

La Fédération participe aux différents comités de gestion de la ressource en eau présidés par Mme la Préfète afin de faire valoir l'intérêt de la préservation de la ressource en eau pour la biodiversité aquatique.



Source de l'Aronde le 7 juillet 2023



Les différents arrêtés d'usage de l'eau et la situation hydrographique de votre commune sont disponibles sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>



# LES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES EN 2023

Cette année 2023, de nombreux projets ont été menés par les techniciens de la Fédération afin d'améliorer nos connaissances sur les espèces piscicoles et notamment des espèces à enjeu, suivre l'évolution des milieux et entamer des études pour restaurer les habitats et les zones de reproduction des poissons.

## Les pêches électriques

### *La pêche électrique, méthode standardisée et normée pour inventorier les poissons*

La **pêche électrique** permet de recenser les espèces et densités présentes sur une station donnée sans engendrer de mortalité des individus.

Le principe consiste à générer dans l'eau un courant électrique entre une anode et une cathode à l'aide d'un groupe électrogène ou de matériel portatif spécifique. Le courant électrique provoque un phénomène de nage forcée chez les poissons et les attire vers l'anode. Des épauillettes permettent de les capturer.

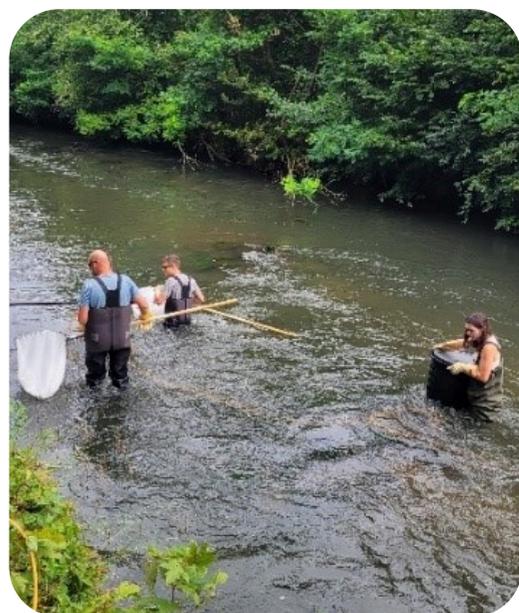
A la fin de la pêche, les individus sont triés par espèce, mesurés et pesés puis stockés dans des viviers. Un deuxième passage peut être réalisé selon le protocole afin de déterminer l'effectif réel de poissons dans la rivière en fonction des effectifs du premier passage et du second passage. A la fin de l'inventaire, les individus sont relâchés dans leur milieu naturel.

Après chaque pêche, les techniciens de la Fédération rédigent des **fiches de synthèse** comportant les effectifs, densités et biomasses, les classes de tailles des individus ainsi que l'**Indice Poisson Rivière (IPR)**. Ce dernier permet de définir l'état d'une masse d'eau en comparant un peuplement observé à un peuplement théorique sans pression d'origine humaine selon les paramètres de l'environnement.

### *Suivre l'évolution des populations de poissons*

Depuis plus de 10 ans, la Fédération réalise des inventaires piscicoles par pêches électriques qui répondent à plusieurs objectifs :

- Améliorer nos connaissances sur la répartition des espèces
- Suivre l'évolution des populations
- Vérifier l'efficacité de travaux de restauration de cours d'eau
- Suivre la reproduction de certaines espèces
- Suivi d'espèces spécifiquement (truite, anguille, lote, etc.)
- Transférer des poissons en cas de travaux en cours d'eau (obligation réglementaire) ou lors de mise en assec



*Pêche électrique sur le Thérain*

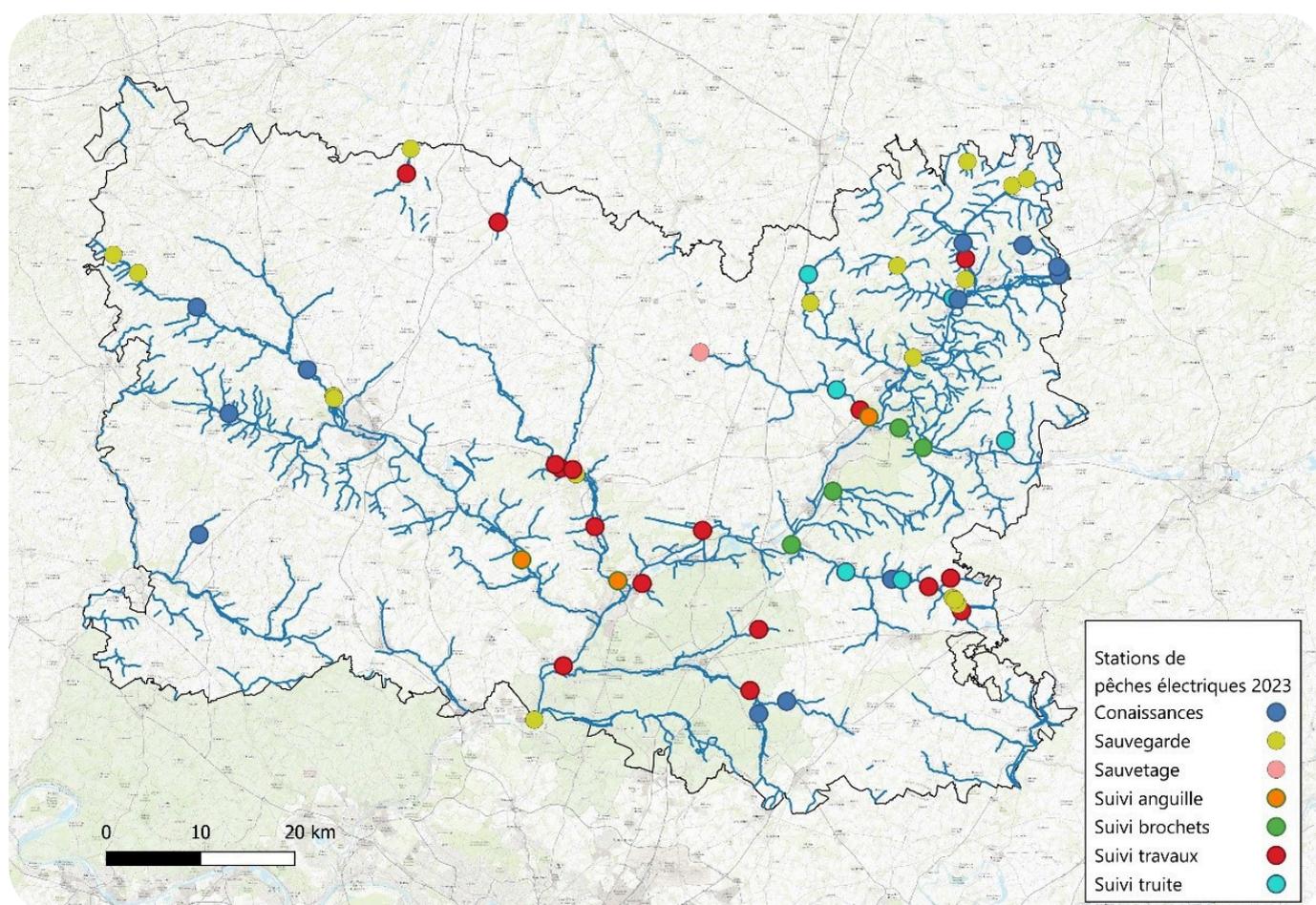


*Chabot*

En 2023, 63 pêches électriques ont été réalisées.

Objectifs	Nombre de pêches
Amélioration des connaissances	13
Suivi de la fraie des brochets	5
Suivi de la colonisation des anguilles	3
Suivi de la présence de la truite fario	6
Suivi avant et après travaux	16
Sauvegarde dans le cadre des travaux	19
Sauvetage dans cadre de la sécheresse	1

La carte ci-dessous indique les stations réalisées en 2023 selon les objectifs visés.



Stations de pêches électriques 2023

## Des populations piscicoles adaptées à leur environnement

Les principales observations de cette année sont l'**évolution des peuplements piscicoles** à la suite des travaux de restauration réalisés.

Sur la Brèche à Fitz-James, des espèces affectionnant les eaux courantes dont des truitelles sont retrouvées, témoignant de la modification du milieu après l'arasement de l'ouvrage par le syndicat de la Brèche en 2022.

Sur la Nonette à Gouvieux, après la restauration du cours d'eau et la suppression du seuil au niveau de la confluence, les poissons recolonisent progressivement le milieu. Les densités retrouvées sont importantes avec notamment des bancs de hotus remontant la Nonette. Le milieu s'est ajusté 2 ans après les travaux avec le développement de végétation aquatique et de bordure proposant des zones de caches pour les poissons

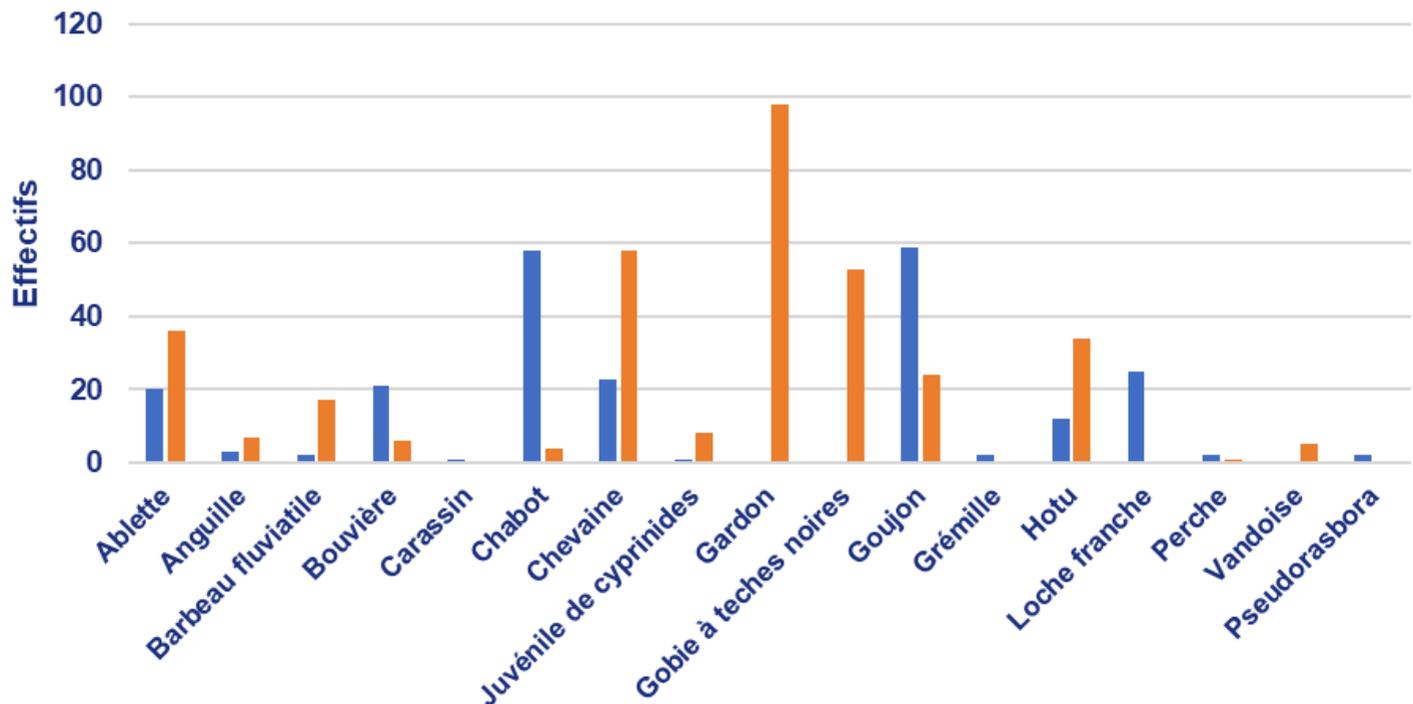


La Nonette



Hotu

■ 2021 ■ 2023



Evolution des populations sur la Nonette à Gouvieux après les travaux de restauration écologique

Les pêches de suivi ont permis d'améliorer nos connaissances sur la répartition des poissons dans notre département avec de belles surprises sur la Nonette dans un secteur abritant une belle population de truites fario avec des individus de tous âges.

Les pêches de **suiti de la pollution survenue sur le Thérain** en octobre 2022 à Songeons ont permis d'observer le retour progressif des populations et notamment de truites à Milly sur Thérain. Un an après la pollution, les populations reviennent progressivement à leur état avant pollution.

Notre Fédération est toujours en procédure afin de demander des dommages et intérêts pour les mortalités piscicoles survenues entre Songeons et Beauvais.



*Pêche électrique sur le Thérain (Article Le Parisien par Patrick Caffin, le 2 décembre 2022)*

Songeons (Oise), vendredi 2 décembre. Après la pollution du Thérain, une pêche électrique a été organisée pour constater l'état de la faune piscicole dans la rivière. Le résultat est alarmant. LP/Patrick Caffin

*Nombre d'individus retrouvés sur la station du Thérain à Milly-sur-Thérain lors des pêches électriques*

Espèces	18/08/2022	07/11/2022 (après pollution)	25/07/2023 (après pollution)
Anguille	0	0	1
Chabot	574	140	1093
Epinocbe	52	19	41
Epinocbette	65	4	40
Goujon	0	0	5
Loche franche	121	9	41
Lamproie de planer	3	1	9
Perche	0	0	1
Perche soleil	0	0	3
Tanche	0	1	0
Truite de rivière	12	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>827</b>	<b>174</b>	<b>1241</b>

Quelques points négatifs quand même avec l'absence de truitelle sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière et sur la Verse à Beaurains-les-Noyon malgré l'aménagement de frayères.

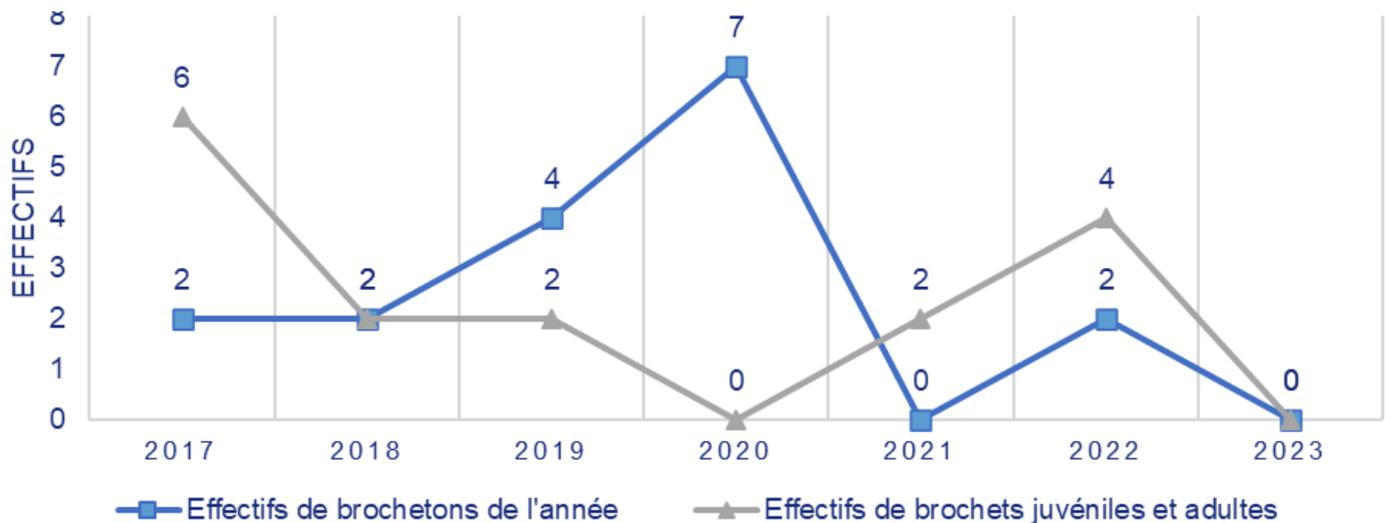
Egalement, **la lote de rivière** est de moins en moins capturée lors des inventaires. Cette année uniquement 2 individus adultes sont retrouvés sur la Divette alors qu'en 2020 de jeunes individus ont été capturés. Des suivis spécifiques à cette espèce seront menés en 2024.

En 2023, la Fédération a également réalisé de nombreuses **pêches de sauvegarde** liées à la réalisation de travaux en cours d'eau. Les poissons sont alors déplacés en aval du chantier ou dans le nouveau bras aménagé.

## Suivi de la reproduction des brochets

Comme chaque année, la Fédération réalise un suivi des frayères à brochets restaurées.

En 2023, des inventaires ont été effectués sur le Ru des Planchettes et le Ru de Berne. **Aucun brochet ne fut retrouvé sur les frayères du Ru des Planchettes** contrairement aux années précédentes. Les frayères étaient envahies par du cresson amphibie. Un entretien devra donc être réalisé afin d'éviter que le milieu ne se referme.



*Evolution des effectifs de brochets sur les frayères du Ru des Planchettes*

En 2023, la Fédération a souhaité réaliser une pêche électrique d'inventaire sur l'aval du Ru de Berne afin de vérifier si des brochets remontent de l'Oise. Aucun brochet n'est retrouvé, en revanche de nombreux cyprinidés affectionnant les eaux courantes sont retrouvés comme des goujons.



*Pêche électrique sur le Ru des Planchettes*

## Suivi des déplacements des brochets

En 2021, la Fédération a débuté une étude de **suivi des déplacements des brochets de l'Aisne par télémétrie acoustique**.

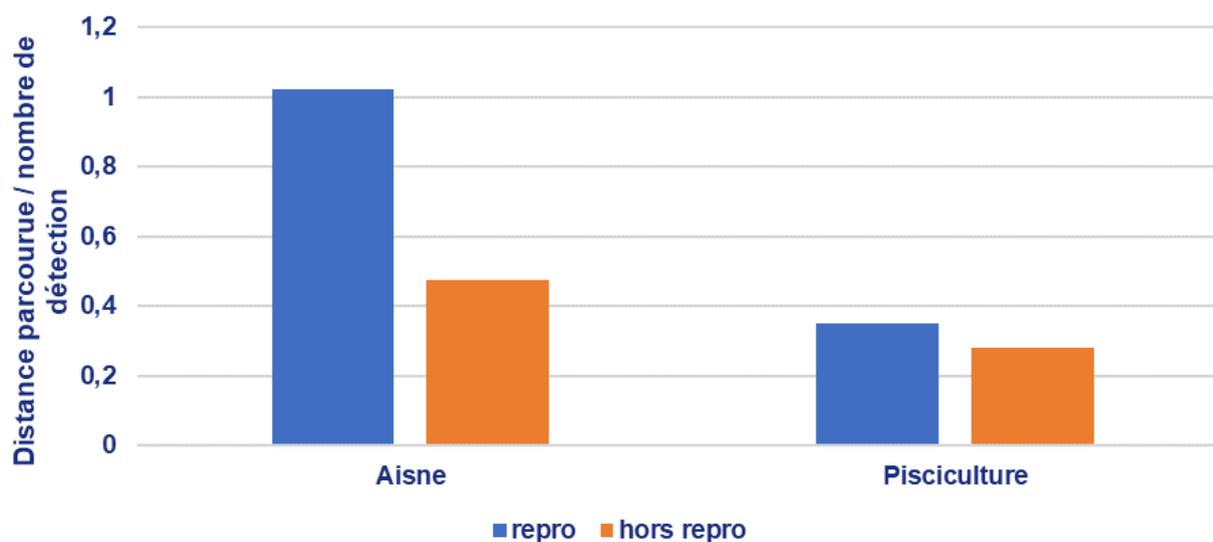
Pour rappel, des brochets ont été marqués par des émetteurs permettant leur détection via des hydrophones positionnés dans la rivière. L'étude a débuté en octobre 2021 et elle s'est terminée en août 2022. Le rapport a été publié en 2023.



Les principaux résultats indiquent une population **très fragile de brochets dans l'Aisne** avec très peu de jeunes individus.

Une **grande variabilité des déplacements entre les individus** indépendamment de l'âge, du sexe et de l'origine des brochets, est constatée. Certains brochets ne se sont presque pas déplacés alors que d'autres ont effectué des déplacements sur tout le linéaire d'étude. Nous avons également observé que la plupart des brochets effectuent des déplacements courts et fréquents afin de rechercher des zones d'alimentation. Au moment de la reproduction vers février, les brochets commencent à effectuer des déplacements plus importants selon les débits et la température des cours d'eau.

Les brochets de pisciculture ajoutés lors de cette étude ont persisté dans le milieu mais leurs déplacements sont plus aléatoires correspondant à une exploration de leur nouvel environnement. Leur participation au renouvellement de la population est possible mais après plusieurs années, ce qui nécessite leur maintien dans le milieu.



*Distance parcourue par rapport au nombre de détection selon l'origine du poisson*

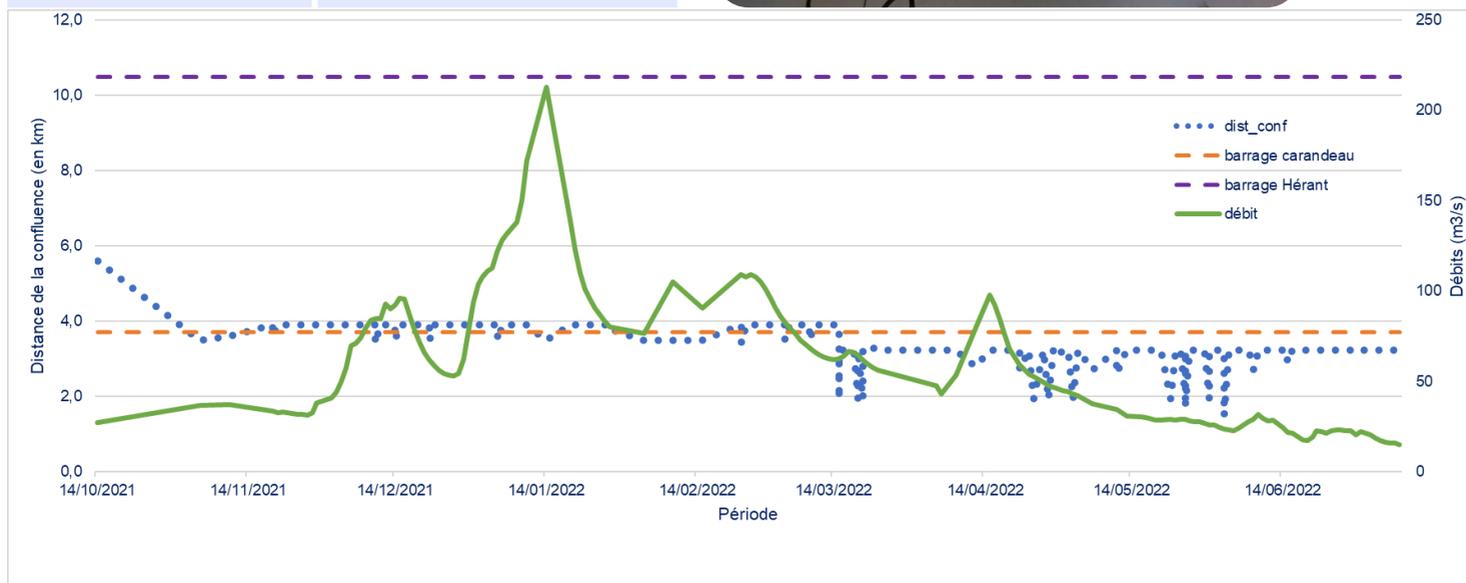
A la suite des résultats de cette étude, un besoin de frayères est apparu. La Fédération a donc **lancé une étude dès 2023 afin de restaurer des zones de frayères** à brochets sur ce secteur.

Dans le but de préserver la population de brochets dans l'Aisne, la Fédération a mis en place un **“Sans-Tuer” (No Kill) en 2024**. Les brochets devront être remis à l'eau afin de préserver les individus.

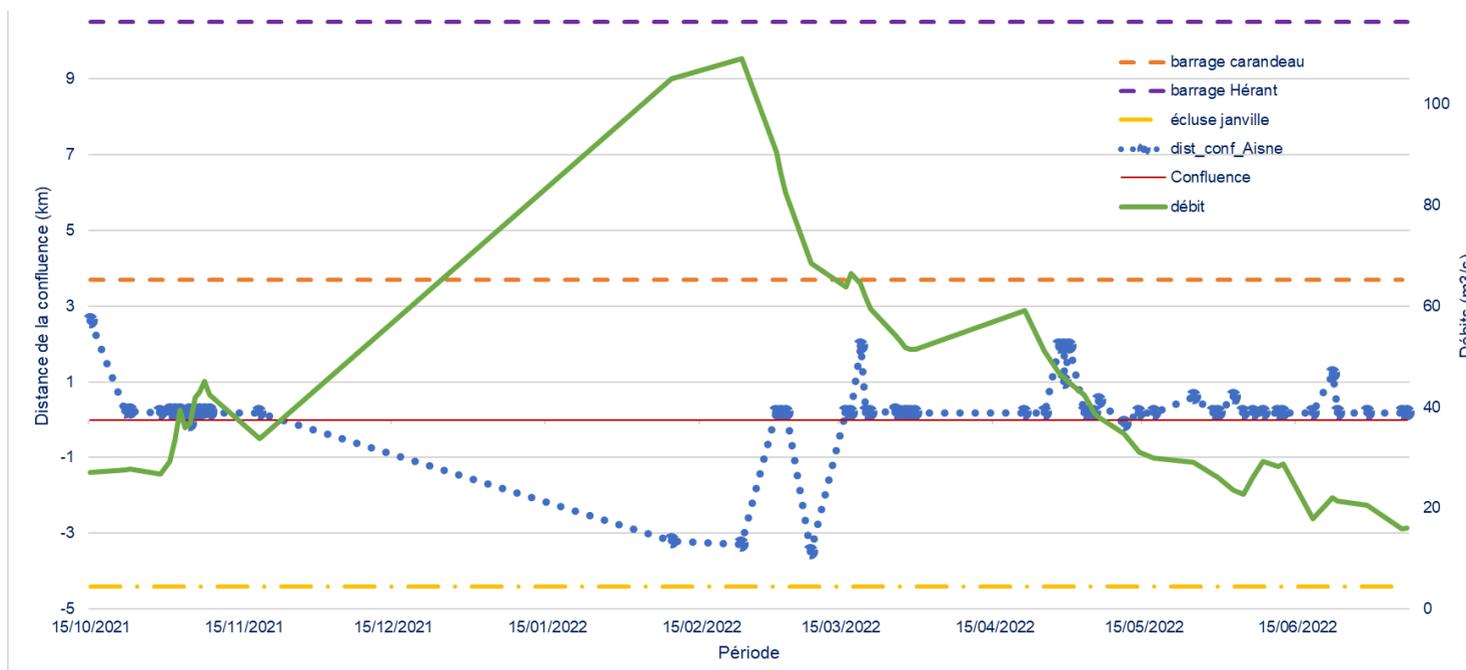
La création de frayères, prévue en 2024, permettra, nous l'espérons, d'améliorer le renouvellement de la population et de pérenniser les effectifs de cette espèce. Un suivi sera mis en place par la Fédération afin de vérifier les effets de cette mesure à moyen terme.

Exemple de déplacements chez deux brochets

BROCHET ID69	
Longueur	57 cm
Poids	1,42 kg
Age	1,8 ans
Sexe	Femelle
Provenance	Pisciculture



BROCHET ID57	
Longueur	91,5 cm
Poids	5,2 kg
Age	4,8 ans
Sexe	Mâle
Provenance	Aisne



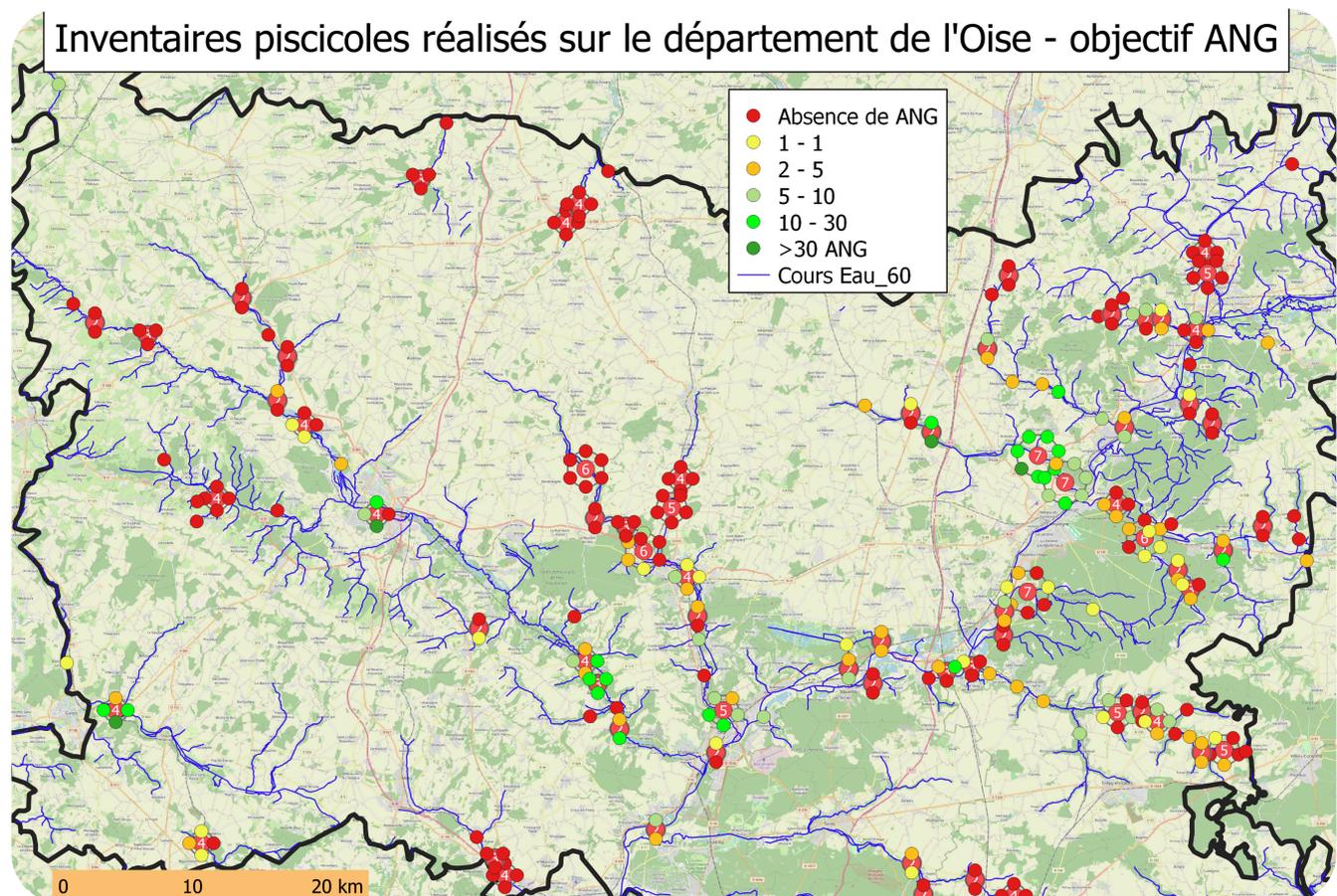
## Suivi des populations d'anguilles

Dans le cadre d'une étude globale réalisée avec l'association des poissons migrateurs du bassin Seine Normandie (SEINORMIGR), la Fédération participe à un **suivi des populations d'anguilles au niveau du bassin de la Seine amont**.

Trois stations ont été réalisées cette année sur le Thérain, la Brèche et l'Aronde. La méthode de pêche employée, par point, ne permet de retenir que les anguilles.

Les résultats indiquent la présence d'anguilles sur ces stations avec **7 individus de moins de 30 cm**. Les résultats sont donc positifs avec une bonne colonisation des anguilles sur ces cours d'eau.

Les inventaires seront reconduits en 2024. L'idée est de remonter progressivement les cours d'eau afin de déterminer le front de colonisation de l'espèce et ainsi identifier les points bloquants



Localisation de la présence des anguilles dans le département de l'Oise

## Suivi de la passe à poissons du Carandeanu

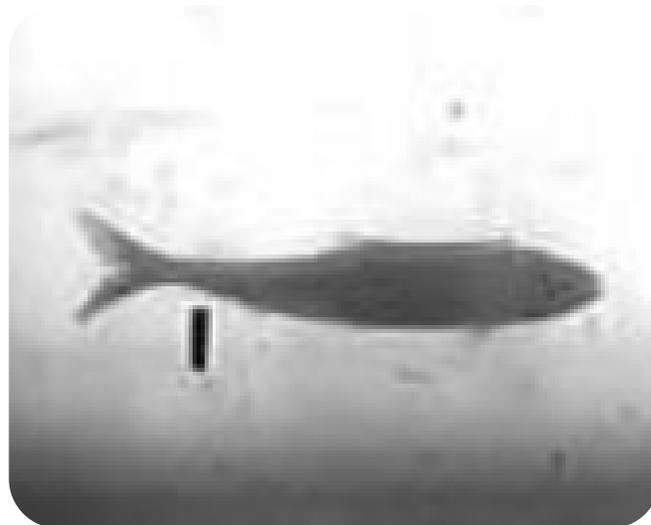
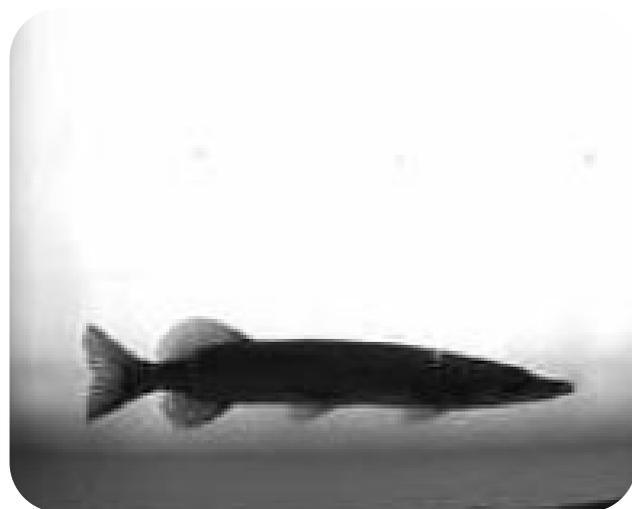
Depuis 2017, notre Fédération est en charge du dépouillement des données du vidéocomptage du Carandeanu à Choisy-aubac sur l'Aisne. Ce dispositif permet d'enregistrer les poissons qui passent par la passe à poissons. Les espèces sont comptabilisées sur une année.



En 2023, **17 010 poissons** ont ainsi été comptabilisés.

L'espèce la plus abondante est de loin l'ablette qui représente 61 % des poissons comptabilisés.

Certaines espèces sont en augmentation comme le barbeau fluviatile, la vandoise et le chevaie alors que d'autres sont en diminution constante comme l'aloise, la truite de mer ou la tanche. Le brochet après une baisse en 2020, voit ses populations réaugmenter.



*Brochet et aloise enregistrés en 2023*

## Suivi des écrevisses à pattes blanches

**L'écrevisse à pattes blanches est une espèce native** de nos cours d'eau, dans les rivières aux eaux froides et non polluées. Avec l'augmentation de l'anthropisation des cours d'eau (barrage, pollution etc...) mais également l'introduction de plusieurs espèces d'écrevisses exotiques envahissantes (notamment américaines), les populations d'écrevisses à pattes blanches sont en forte régression partout en France.

Depuis 2012, la Fédération a réalisé plusieurs prospections en complément des prospections menées par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Des cours d'eau présentant des habitats encore favorables ont ainsi été parcourus dans le but d'observer et de compter les écrevisses présentes.

En 2023, suite aux résultats de l'ADNe, 9 cours d'eau ont été suivis dans le département, les 23 et 24 août. Les prospections se font de nuit au moment où les écrevisses sont actives. Les résultats ont indiqué **la présence d'écrevisses à pattes blanches sur 7 cours d'eau.**



Des populations relativement importantes sont observées sur certains cours d'eau avec **la présence de jeunes individus** indiquant une reproduction de l'espèce et donc un renouvellement des populations. Toutefois, il est constaté **une réduction de leur aire de répartition.** Le linéaire colonisé est de moins en moins long. Les individus se réfugient sur des secteurs bien précis.

Egalement, l'absence d'écrevisses invasives sur les secteurs inventoriés est une bonne nouvelle. Il faut surveiller la prolifération de ces espèces qui peut être très rapide. Les écrevisses invasives peuvent être capturées avec des balances à écrevisses et être consommées, ceci est un bon moyen de réguler leurs populations.

Afin de compléter le suivi et de continuer à emmagasiner des informations sur l'état des populations d'écrevisse à pattes blanches, de nouvelles investigations seront menées dans les prochaines années.

Petit rappel, l'écrevisse à pattes blanches se reconnaît facilement grâce à **ses pinces blanches** sur leur face interne.

A contrario, **les écrevisses américaines, espèces classées comme invasives** selon le Code de l'Environnement, possèdent des pinces de couleur rouge ou marron. Dans l'Oise, plusieurs espèces sont présentes : l'écrevisse américaine, l'écrevisse de Californie et depuis peu, l'écrevisse de Louisiane.

Un guide permet de reconnaître les différentes espèces d'écrevisses établi par nos confrères de la Fédération de Lorraine :

<https://www.peche-54.fr/518-guide-d-identification-des-ecrevisses.htm>



# Suivi de la température des cours d'eau

## La température, un facteur essentiel à la biologie et l'écologie des poissons

La température joue un rôle crucial dans la vie des poissons. Elle affecte leur métabolisme, leur croissance, leur comportement et leur répartition longitudinale de l'amont vers l'aval d'une rivière.

Chaque espèce de poissons possède une plage de températures préférentielles au-delà desquelles son métabolisme est ralenti voir létal dans les cas extrêmes. L'amont des cours d'eau correspond à l'habitat de la truite fario et de ses espèces d'accompagnement comme le chabot et la loche franche, avec des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées. Vers l'aval, l'habitat correspond au brochet avec des eaux plus lentes et plus chaudes, riches en végétation. Entre les deux, se trouvent des espèces intermédiaires comme les cyprinidés tels que le chevaîne ou le goujon.

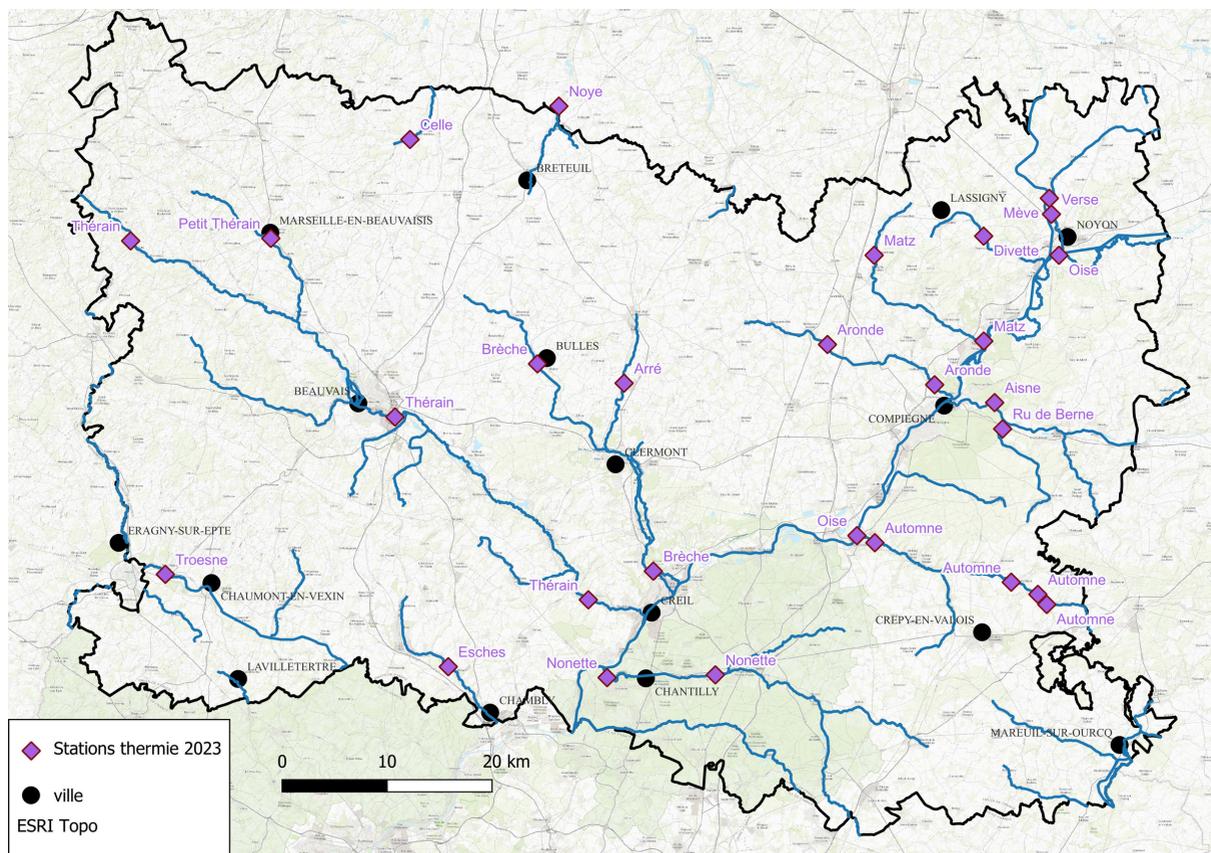


Au-delà de leur répartition longitudinale, la température conditionne également la reproduction pour de nombreuses espèces notamment le brochet. Celle-ci doit être comprise entre 6 et 12°C afin de ne pas engendrer de retards de croissance ou des mortalités.

Dans l'objectif de **suivre sur le long terme la température des principaux cours d'eau** du département notamment en lien avec le changement climatique, la Fédération mène depuis plusieurs années un suivi de la température des cours d'eau du département.

### Un suivi sur les principaux cours d'eau du département

Au printemps 2023, la Fédération a positionné **28 sondes** sur les principaux cours d'eau du département. Les données ont été récoltées au printemps 2023.

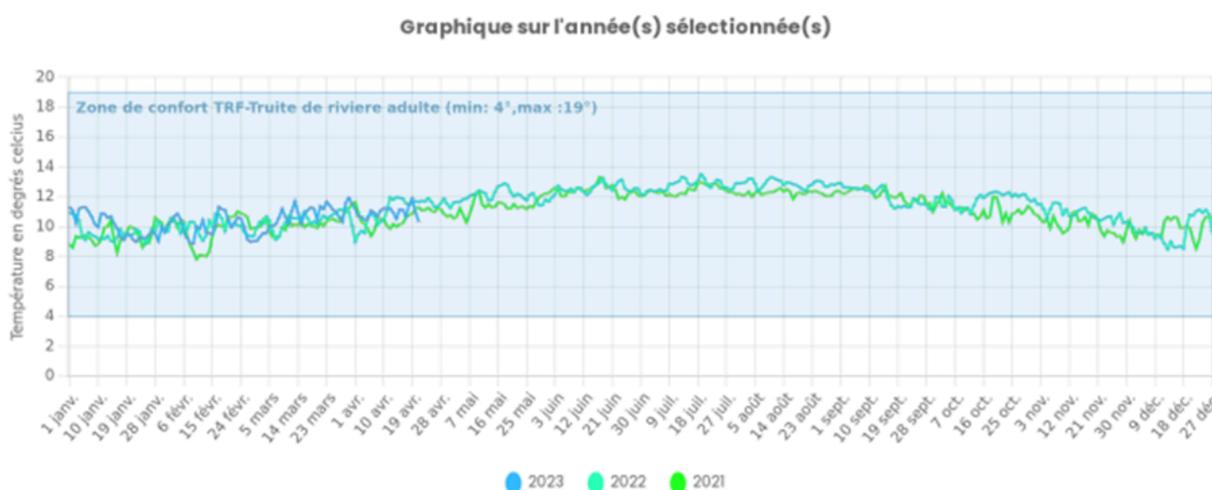


## Des températures plus chaudes qu'en 2021

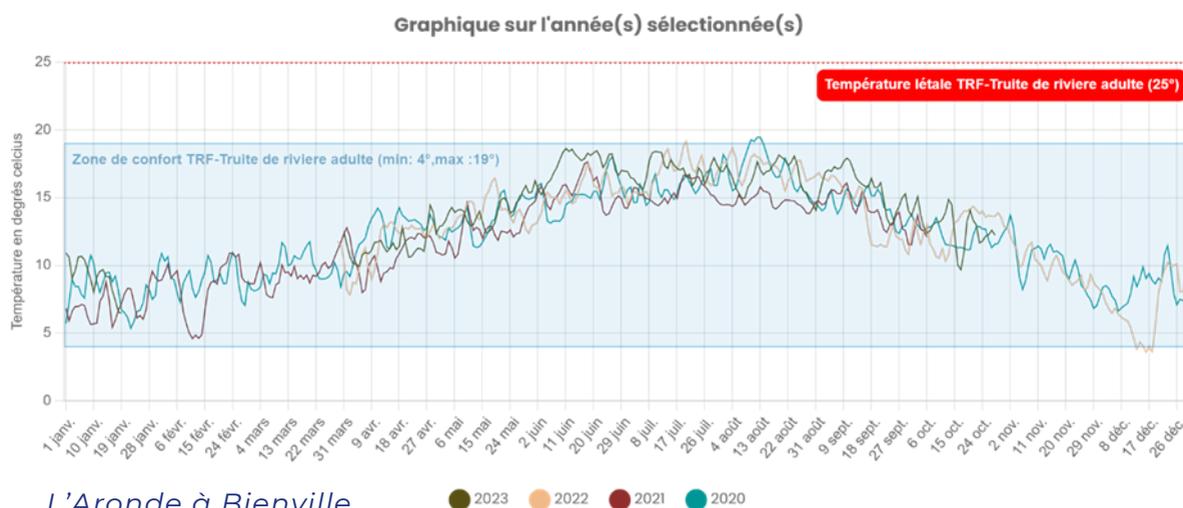
Les **températures sont plus élevées** qu'en 2021 sur la plupart des stations, proches de celles de 2020. Cela reflète les conditions météorologiques de l'année 2022 et du début 2023 avec des températures plus chaudes. L'amplitude thermique est plus importante, avec une période de froid constatée en hiver 2022.

Des amplitudes journalières assez importantes sont observées sur l'aval du Thérain et de la Brèche ainsi que sur la Nonette, l'Automne et le Ru de Berne. En revanche, quelques stations présentent tout de même des températures constantes au cours de l'année avec des amplitudes journalières faibles comme la Celle, l'amont de la Brèche et de l'Aronde.

52 % des stations de 1ère catégorie ont enregistré des températures en dehors de l'intervalle optimale de la truite fario, entre 4 et 19°C. Ces résultats doivent permettre d'orienter les travaux, notamment de création de frayères à truite fario dans le département.



### La Brèche à Bulles



### L'Aronde à Bienville

Cette année, l'augmentation de la température des cours d'eau a été un sujet largement relayé dans la presse. Notre Fédération a ainsi été contactée par plusieurs médias afin d'alerter sur ce phénomène et présenter les actions que nous menons. Un article a été rédigé par le journal France 3, (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/rechauffement-climatique-coup-de-chaud-sur-les-poissons-et-pecheurs-de-l-oise-2863280.html>) et un reportage a été diffusé sur France 3 Hauts-de-France, ([https://www.youtube.com/watch?v=XDC\\_FnkkHpk](https://www.youtube.com/watch?v=XDC_FnkkHpk)).



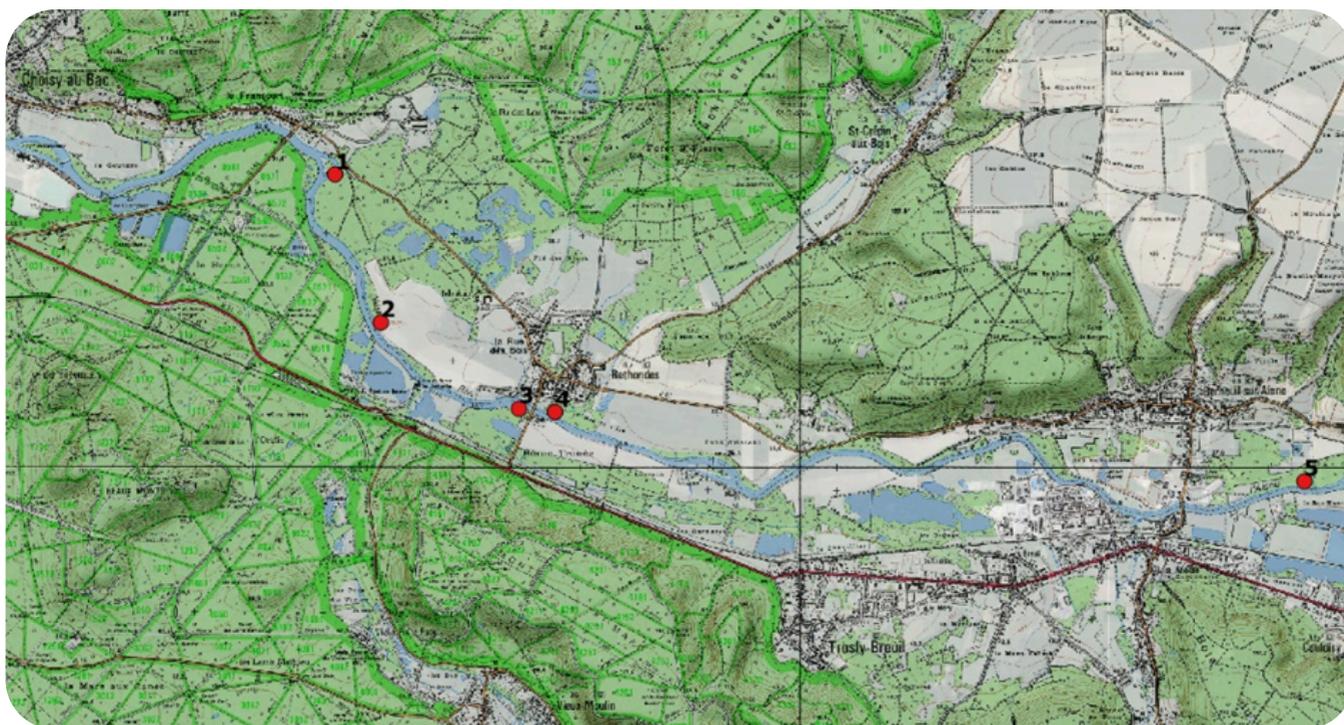
Vous pouvez consulter le rapport du suivi thermique 2022-2023 sur notre site internet [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr), dans la rubrique médias/ rapport d'études.

## Diagnostic pour la restauration de frayères à brochets sur l'Aisne

Comme indiqué précédemment, l'étude de suivi des déplacements des brochets a permis de mettre en évidence une grande fragilité dans la population de brochet en partie liée à des difficultés de renouvellement de la population. En conséquence, la Fédération a décidé de lancer sans attendre une **étude visant à restaurer des frayères à brochets sur l'Aisne**.

Pour cela, un bureau d'études a été recruté début 2023 afin d'étudier en détail **5 sites** choisis en raison de leur intérêt pour la reproduction du brochet.

Un premier diagnostic a été fait et des scénarios de restauration ont été proposés pour chaque site. Le rendu de l'étude est prévu pour 2024.



*Sites de restauration envisagés*

Toutefois, en raison de difficultés pour convaincre les propriétaires des différentes parcelles, certains sites devront être abandonnés. La Fédération espère pouvoir réaliser au moins un site en 2024. D'autres études pourront être menées en 2025 afin d'étendre les possibilités.

Par ailleurs, à la demande du SMOA, Syndicat Mixte Oise Aronde, la Fédération prévoit de réaliser en 2024, **une frayère à brochet sur l'aval du Ru de la Contentieuse à Houdancourt**.



## Diagnostic pour la restauration de frayères à truite fario

Le département de l'Oise comporte de nombreux cours d'eau classés en 1ère catégorie piscicole. Pour autant, peu d'entre eux abritent des populations naturelles de truites fario.

Les résultats du suivi thermique permettent de distinguer les cours d'eau dont les températures sortent de l'optimum thermique de la truite fario, entre 4 et 19°C. Pour les autres, l'absence de reproduction peut être liée à un manque de substrat de ponte. En effet, les truites fario se reproduisent en déposant leurs œufs dans des graviers.

Ainsi la Fédération a débuté en 2022, un diagnostic des cours d'eau afin d'identifier ceux pouvant être restaurés. Plusieurs cours d'eau sont retenus afin d'effectuer des **travaux de restauration**. Ceux-ci consistent en une réduction du lit afin d'augmenter les vitesses d'écoulement et d'améliorer l'oxygénation de l'eau, associé à un apport de graviers permettant de recréer des zones de frayères et à déposer des blocs servant d'habitats et de zones de caches.



Trois secteurs étaient prévus en 2023 sur la Mève, le Ru de la Fontaine Monchy et le Ru de la Soupape, toutefois le changement de réglementation de la Loi sur l'eau (démarches réglementaires obligatoires pour réaliser des travaux en cours d'eau) nous a conduit à décaler les travaux en 2024.

En revanche, le diagnostic s'est poursuivi afin de définir un programme de restauration sur plusieurs années.



*Ru de la Soupape restauré en 2021*

## Diagnostic aux AAPPMA

La Fédération fédère ses 54 AAPPMA. A ce titre, les salariés leur apportent des **conseils techniques** notamment sur la gestion de leur parcours, l'amélioration des habitats, sur les rempoissonnements ainsi qu'une assistance administrative dans le cadre de dossiers réglementaires ou financiers.

En 2023, la Fédération a pu apporter un appui technique aux AAPPMA sur l'Aronde et l'Automne.

A la suite de l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG, 2023), des **Plans de Gestion Piscicoles** (PGP) doivent être établis pour les AAPPMA. Le but est de faire un diagnostic de leur parcours afin de proposer des actions de gestion en faveur des populations de poissons.

La Fédération est disponible au besoin des AAPPMA pour des rencontres sur le terrain.



*L'Aronde à Coudun*

## Assistance aux maîtres d'ouvrages publics et avis techniques

La Fédération, en tant qu'entité référente du département sur les peuplements piscicoles, est fréquemment sollicitée lors de travaux en rivières ou plans d'eau.

Ainsi, elle intervient lors des **comités de pilotage dans le cadre de travaux** de restauration de rivières ou de zones humides par les syndicats gestionnaires.

Elle apporte également des **avis techniques** lors de projets impactant pour les populations de poissons comme MAGEO (Mise au Gabarit Européen de l'Oise) ou le CSNE (Canal Seine Nord Europe) afin d'appliquer la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" et ainsi tenter de préserver la biodiversité piscicole.

Enfin, elle intervient lors de la création de la liste rouge des poissons Hauts-de-France ainsi que divers atlas de biodiversité.

Les principaux projets 2023 :

- Travaux de restauration de la Brèche
- Travaux de restauration de l'Aronde
- Plan Territorial de Gestion de la Ressource en eau (PTGE) de l'Aronde
- Plan de gestion des opérations de dragage (PGPOD) du canal de l'Ourcq
- Indicateurs écosystémiques des Marais de Sacy
- Liste rouge des poissons Hauts-de-France
- Dossiers environnementaux MAGEO et CSNE
- Mise à jour des Zones Naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)



Restauration de l'Aronde à Bienville par le Syndicat Mixte Oise Aronde (source : SMOA)



Tracé du futur CSNE  
(source: Société du CSNE)

## Zoom sur la liste rouge des poissons Hauts-de-France

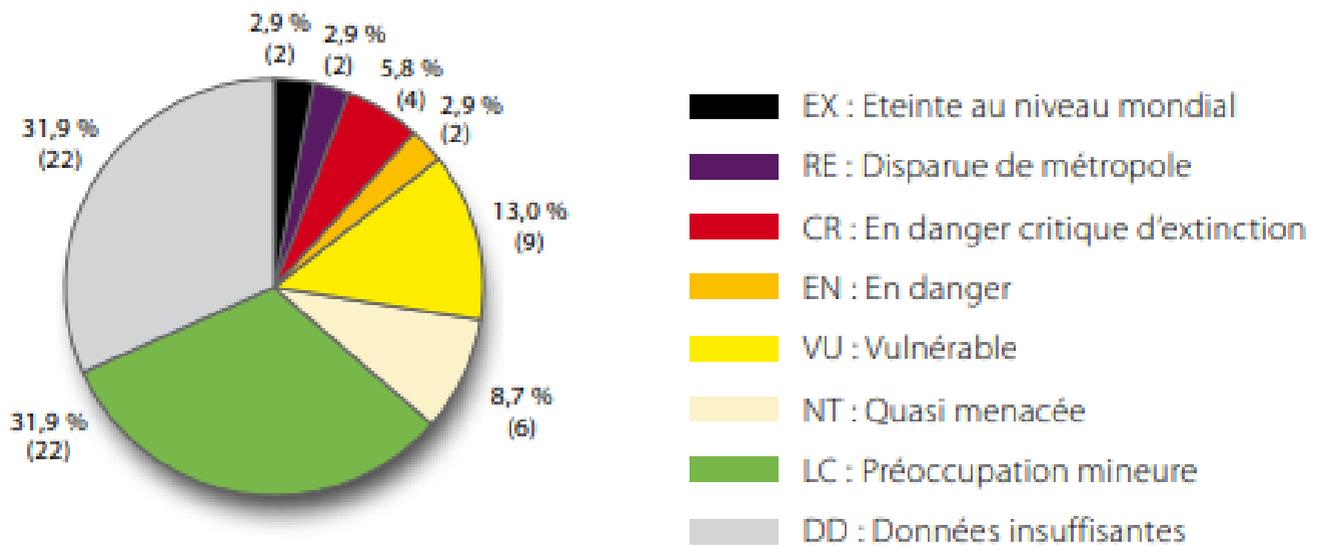
A l'initiative de l'Association Régionale des Fédérations des Hauts-de-France, le bureau d'études SCIMABIO a été recruté afin de réaliser **la liste rouge des poissons Hauts-de-France**, déclinaison de la liste rouge nationale.

Les **données des 5 Fédérations et de l'OFB** ont été compilées afin d'observer les évolutions des densités des différentes espèces de poissons. Selon différents critères, une classification est alors formulée.

Plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu en 2023 entre les Fédérations de Pêche, l'OFB, la DREAL, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), les Agences de l'eau et la Région afin de définir une catégorie par espèce.

La classification des espèces permettra de mieux les prendre en considération lors des aménagements dans les cours d'eau afin de mieux les préserver.

Le rendu de ce travail est attendu pour 2024.



Répartition des 69 espèces de poissons d'eau douce évaluées en fonction des différentes catégories de la liste rouge (Source: Liste Rouge des espèces menacées en France- Poissons d'eau douce de France Métropolitain, 2019).



Lote issue d'une pêche d'inventaire sur la Divette

## Restauration de la continuité écologique sur le Sillet

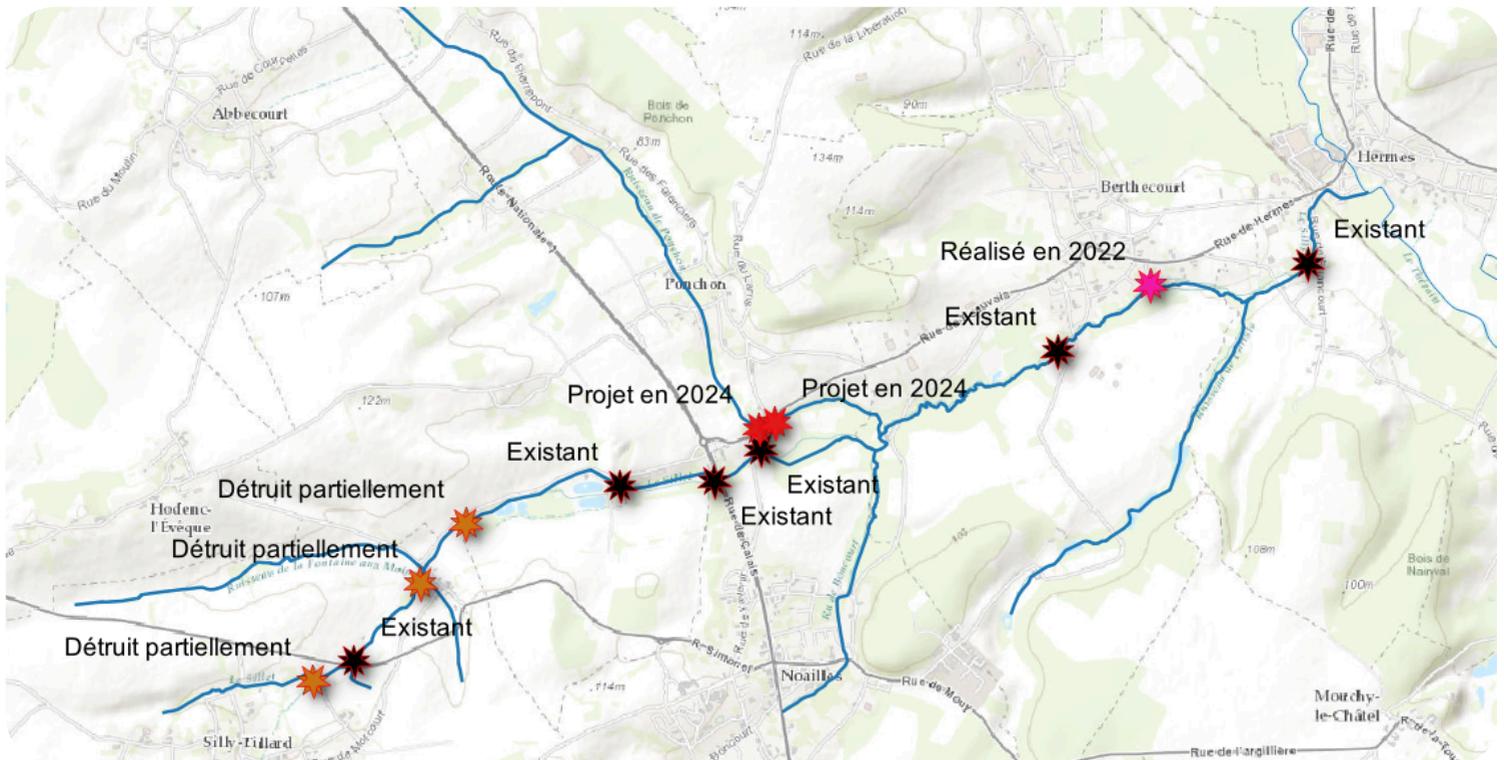
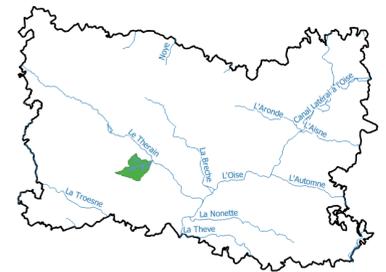
Le rétablissement de la continuité écologique permet **la libre circulation des poissons et le transit sédimentaire** afin d'améliorer la qualité de l'eau et l'état du milieu. Les cours d'eau peuvent être classés en liste 1 ou en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement :

- La liste 1 interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire ,
- La liste 2 impose que, dans un délai de 5 ans, tous les ouvrages présents faisant obstacle soient aménagés et gérés pour assurer la continuité écologique et sédimentaire.

La Fédération avait débuté des études pour restaurer la continuité écologique sur différents affluents du Thérain dont le Sillet. Depuis, bien que le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain ait récupéré la compétence GEMA (Gestion des Milieux aquatiques) sur tous les affluents du Thérain, un accord entre nos deux structures permet à la Fédération de poursuivre la mission sur le Sillet.

En 2022, le moulin de Berthecourt a pu être aménagé. Des inventaires piscicoles auront lieu afin de juger de l'efficacité des travaux entrepris. En 2023, des courriers ont été envoyés aux différents propriétaires d'ouvrages sur le Sillet.

En 2024, deux nouveaux ouvrages sont prévus sur le Ru Pondron, affluent du Sillet.



Localisation des ouvrages sur le Sillet

## Zoom sur le déroulement de travaux en rivière

La réalisation de travaux en cours d'eau suit une procédure normalisée. Lorsque des ouvrages impactant sont identifiés sur un cours d'eau, bloquant la remontée des poissons, des travaux peuvent être envisagés. Ces **différentes étapes** nous permettent d'arriver à la **restauration du milieu**.



**Etape 1 :** **Prise de contact avec les propriétaires** afin de leur expliquer la problématique et de recueillir leur avis

**Etape 2 :** En cas d'accord du propriétaire, une étude peut être lancée afin d'effectuer **un diagnostic du site** et proposer des scénarios de restauration. Un dossier de consultation des entreprises est alors déposé et un dossier de subvention est rédigé pour financer l'étude

**Etape 3 :** Une fois l'accord de subvention obtenu, le marché peut être notifié et la prestation du bureau d'études peut débuter

**Etape 4 :** L'étude va durer plusieurs mois, des Comités de Pilotage (COFIL) sont régulièrement organisés afin de valider les différentes étapes du projet. Ils sont constitués par les propriétaires, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les partenaires financiers et les partenaires techniques dont la DDT et l'OFB. **A la fin de l'étude, un scénario est retenu**

**Etape 5 :** Débute alors la phase travaux, un nouveau marché est effectué afin de recruter l'entreprise qui réalisera les travaux. Un autre dossier de subvention doit alors être déposé pour financer les aménagements. **Un dossier réglementaire** doit également être rédigé conformément à la nomenclature de la Loi sur l'Eau autorisant la réalisation des travaux

**Etape 6 :** Une fois les autorisations et accords obtenus, **les travaux peuvent débuter**. Des réunions de chantiers sont programmées toutes les semaines afin de suivre l'avancement du projet. Le bureau d'études est en charge du bon déroulement du projet. La Fédération est chargée de faire le lien entre les propriétaires et les différentes instances. **Une réception de chantier permet de valider la fin des travaux** et leur conformité

**Etape 7 :** Les travaux terminés et validés, **un suivi sera mis en place** afin de vérifier leur efficacité

Pour les travaux simples à réaliser, la Fédération peut être à la fois le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Elle est alors en charge de la définition du projet comme pour la restauration de frayères à truites.

Dans le cadre de projets plus conséquents, les compétences d'un maître d'œuvre peuvent être nécessaires.

La réalisation de travaux en cours d'eau peut donc **prendre plusieurs années** en raison des différentes procédures administratives.



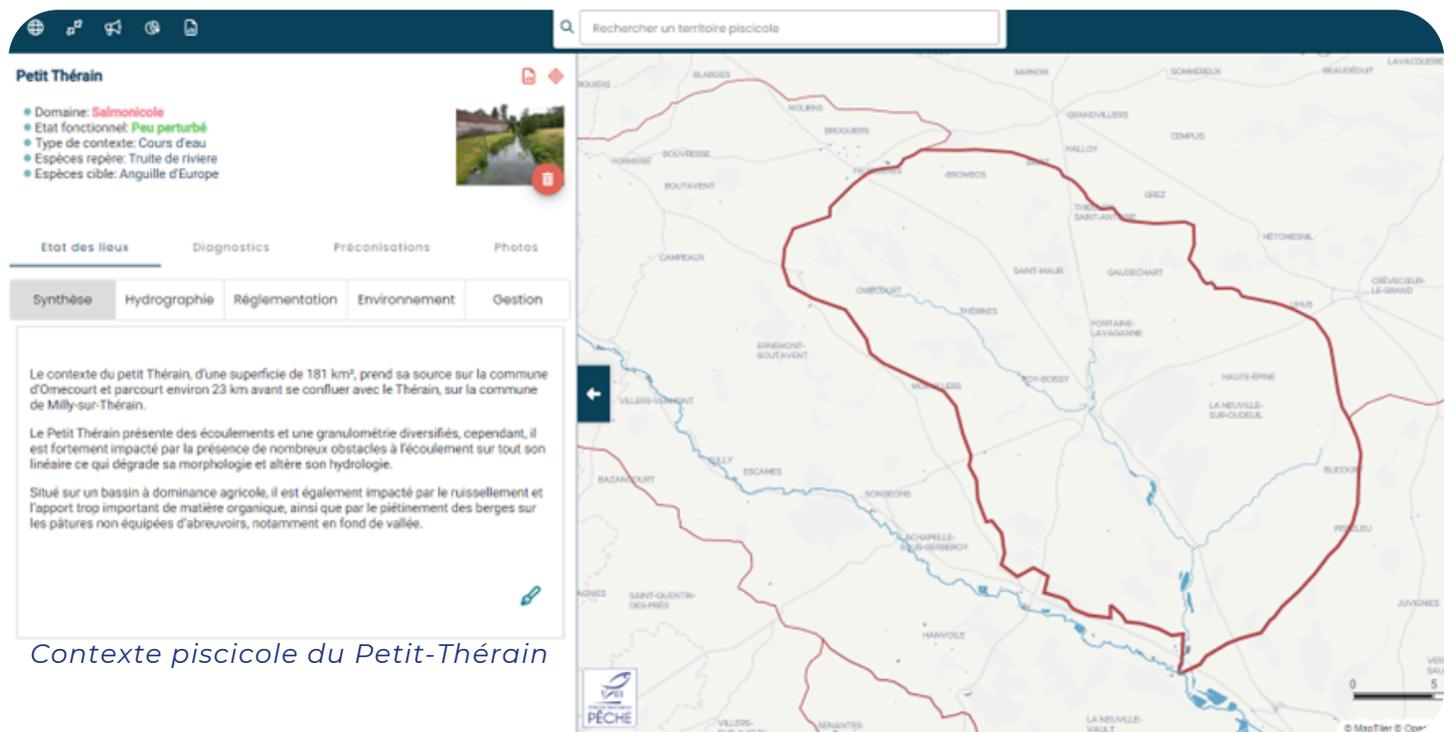
## Création du Web PDPG

En 2020, la Fédération a commencé à actualiser son **Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles** (PDPG) datant de 2015. Ce document doit en effet être actualisé tous les 5 ans.

Son objectif est de réaliser un diagnostic précis de la fonctionnalité des cours d'eau du département à travers sa composante piscicole. Les cours d'eau sont alors répartis en contextes piscicoles, ce qui correspond à des bassins versants ou sous bassins versants. Les facteurs limitants pour les espèces repères sont alors identifiés et des actions sont proposées afin d'améliorer l'état des populations. Le document a été rédigé en fin d'année 2022 pour notre département.

Dans l'optique de rendre ce travail plus ludique et abordable pour les partenaires de la Fédération et pour les AAPPMA, **une application en ligne a été créée** par l'entreprise NANOGIS reprenant les éléments du PDPG et est consultable avec des identifiants personnels (sur demande).

Ainsi, les données pourront être mises à jour rapidement. Les informations de chaque contexte sont indiquées comme les cours d'eau, l'occupation du sol, les plans d'eau, les obstacles à l'écoulement, la réglementation, la géologie ou les espèces présentes. Les éléments sont actuellement en cours de rédaction sur l'application : <https://fdppma60.geoportail-environnement.fr/>



**Petit Thérain**

- Domaine: **Salmonicole**
- Etat fonctionnel: **Peu perturbé**
- Type de contexte: Cours d'eau
- Espèces repère: Truite de rivière
- Espèces cible: Anguille d'Europe

Etat des lieux | Diagnostics | Préconisations | Photos

Synthèse | Hydrographie | Réglementation | Environnement | Gestion

Le contexte du petit Thérain, d'une superficie de 181 km<sup>2</sup>, prend sa source sur la commune d'Omecourt et parcourt environ 23 km avant de se confondre avec le Thérain, sur la commune de Milly-sur-Thérain.

Le Petit Thérain présente des écoulements et une granulométrie diversifiés, cependant, il est fortement impacté par la présence de nombreux obstacles à l'écoulement sur tout son linéaire ce qui dégrade sa morphologie et altère son hydrologie.

Situé sur un bassin à dominance agricole, il est également impacté par le ruissellement et l'apport trop important de matière organique, ainsi que par le piétinement des berges sur les pâtures non équipées d'abreuvoirs, notamment en fond de vallée.

*Contexte piscicole du Petit-Thérain*

## Transmission et alimentation des bases de données

La Fédération produit de nombreuses données qui sont transmises à ses différents partenaires. Les données des inventaires piscicoles sont transmises aux différents syndicats de rivières, à l'OFB, à la DDT, à l'Union des Fédérations Seine Normandie, à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à la Région Hauts-de-France. Elles vont ainsi **alimenter les différentes bases de données nationales et régionales.**



Vous pouvez consulter l'Observatoire des Poissons Seine Normandie, établi par l'Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie, qui reprend les données des inventaires piscicoles et les travaux menés sur le bassin

# SENSIBILISATION AUX MILIEUX AQUATIQUES

## Animations scolaires

Les agents de la Fédération interviennent auprès des enfants dans le cadre d'une convention avec l'éducation nationale sur le thème « à la découverte des milieux aquatiques ».

Pour cela, une demi-journée en salle est prévue suivie d'une journée d'initiation à la pêche ou aux macroinvertébrés au bord de l'eau.

**62 interventions** ont été réalisées en 2023 pour **2 322 élèves sensibilisés** âgés de 5 à 10 ans. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière.

Cette année, les animations ont eu lieu en rivières, en plans d'eau et sur le bateau "L'Escapade".



## Animations pêche

La Fédération organise également des animations en centre de loisirs axées sur l'initiation à la pratique de la pêche. **15 animations** ont eu lieu en 2023 pour **296 enfants**.



Issu d'un partenariat avec des établissements spécialisés, la Fédération propose depuis quelques années des animations à destination des personnes handicapées afin de les initier à la pêche.

En 2023, **60 personnes handicapées (adolescents et adultes)** ont pu participer à cette nouvelle activité au bord de l'eau au contact de la nature et des poissons.

## Ateliers Pêche Nature

La Fédération organise un Atelier Pêche Nature (APN) fédéral proposant des animations pêche aux enfants.

En 2023, la Fédération a diversifié ses animations afin de proposer des techniques et des méthodes plus adaptées à la pêche d'aujourd'hui (pêche du carnassier en float-tube et pêche à la carpe).

**13 journées** ont ainsi été proposées en 2023 d'avril à octobre. Ces animations sont l'occasion de former les futurs pêcheurs et de faire naître des vocations. Le tarif est de 20 euros par personne / par séance.

En 2023, des formations ont également été dispensées aux bénévoles de **4 AAPPMA** (Mouy, Montataire, Compiègne et Noyon) afin qu'ils puissent encadrer leurs APN.

Grâce à nos interventions, nous observons depuis quelques années une augmentation de la vente des cartes de pêche chez les mineurs. Notre implication porte ses fruits.



Vous pouvez consulter les dates des futurs APN sur votre guide de pêche 2024, sur le Facebook ou le site internet de la Fédération <https://www.peche60.fr/1345-les-ateliers-peche-nature.htm> ou bien en contactant directement la Fédération au 03 44 40 46 41

**Agenda 2024**

NAVICOM  
Notre Objectif, Votre Plaisance

FINISH  
FISHING EQUIPMENT

### Stages Atelier Pêche Nature Fédéral

<p><b>AVRIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🚣 20/04 : Truite   Beaurains lès Noyon (13h30 - 16h30)</li> <li>🐟 25/04 : Carpe   Etang de Pimprez (10h - 15h)</li> </ul> <p><b>JUIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🚣 05/06 : Bateau   Beauvais (13h30 - 17h30)</li> <li>🐟 12/06 : Float Tube   Etang d'Allonne (13h30 - 17h30)</li> <li>🚣 19/06 : Bateau   Beauvais (13h30 - 17h30)</li> <li>🚣 29/06 : Truite   Le Matz - Vandélicourt (13h30 - 16h30)</li> </ul> <p><b>AOÛT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🐟 07/08 : Float Tube   Etang d'Allonne (8h30 - 12h30)</li> <li>🐟 21/08 : Float Tube   Etang Varesnes (8h30 - 12h30)</li> <li>🚣 28/08 : Bateau   Compiègne (10h - 15h)</li> </ul>	<p><b>MAI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🚣 02/05 : Coup   Etang Cuise la Motte (13h30 - 17h30)</li> <li>🚣 15/05 : Bateau   Beauvais (13h30 - 17h30)</li> <li>🚣 22/05 : Float Tube   Compiègne (13h30 - 17h30)</li> </ul> <p><b>JUILLET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🚣 03/07 : Bateau   Verneuil en Halatte <b>COM</b></li> <li>🐟 17/07 : Float Tube   Etang Varesnes (8h30 - 12h30)</li> <li>🚣 31/07 : Bateau   Verneuil en Halatte <b>COM</b></li> </ul> <p><b>SEPT &amp; OCT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🚣 04/09 : Coup   Etang Breuil le Vert (13h30 - 17h30)</li> <li>🚣 05/10 : Bateau   Compiègne (10h - 15h)</li> <li>🚣 22/10 : Bateau   Compiègne (10h - 15h)</li> <li>🚣 29/10 : Bateau   Compiègne (10h - 15h)</li> </ul>
--	--

*Techniques :*

<ul style="list-style-type: none"> <li>🚣 <b>Pêche des carnassiers en bateau</b> À partir de 10 ans 2 Places par séance</li> <li>🐟 <b>Pêche des carnassiers en float tube</b> À partir de 12 ans 3 Places par séance</li> <li>🐟 <b>Pêche de la truite à la mouche &amp; aux leurres</b> À partir de 10 ans 6 Places par séance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🚣 <b>Pêche au coup</b> À partir de 6 ans 6 Places par séance</li> <li>🐟 <b>Pêche de la carpe</b> À partir de 10 ans 6 Places par séance</li> </ul>
--	---

*Modalités :*

- 20€ par séance
- Inscription dès Janvier
- Plus d'infos sur [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)

*Contact :*

📍 Pêche 60    🌐 [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)  
 ☎ 06 78 18 76 51    ✉ [p.perraut@peche60.fr](mailto:p.perraut@peche60.fr)

# ANIMATIONS GRAND PUBLIC

## Hauts-de-France Propres

Comme chaque année, les Fédérations de pêche et de chasse organisent l'opération Hauts-de-France Propres qui permet la collecte de déchets dans tout le département.

En 2023, l'opération a eu lieu les 17, 18 et 19 mars. **11 706 personnes** ont participé sur les **202 lieux de ramassage** proposés dans le département de l'Oise.



*Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont pu donner de leur temps lors de cet événement*

## Fête de la science et de la Biodiversité

Le CPIE 60 (Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement) organise chaque année la **Fête de la Science** à Senlis. En 2023, cet événement a eu lieu le 21 octobre. **La Fédération a animé un stand** proposant un atelier sur la reconnaissance des poissons de nos cours d'eau, des questions-réponses sur les poissons et les écosystèmes aquatiques et une initiation à la pêche à l'aide d'un simulateur.

Le stand ayant eu beaucoup de succès, nos animations ont été reconduites lors de la **Fête de la biodiversité** le 25 novembre à Lamorlaye.



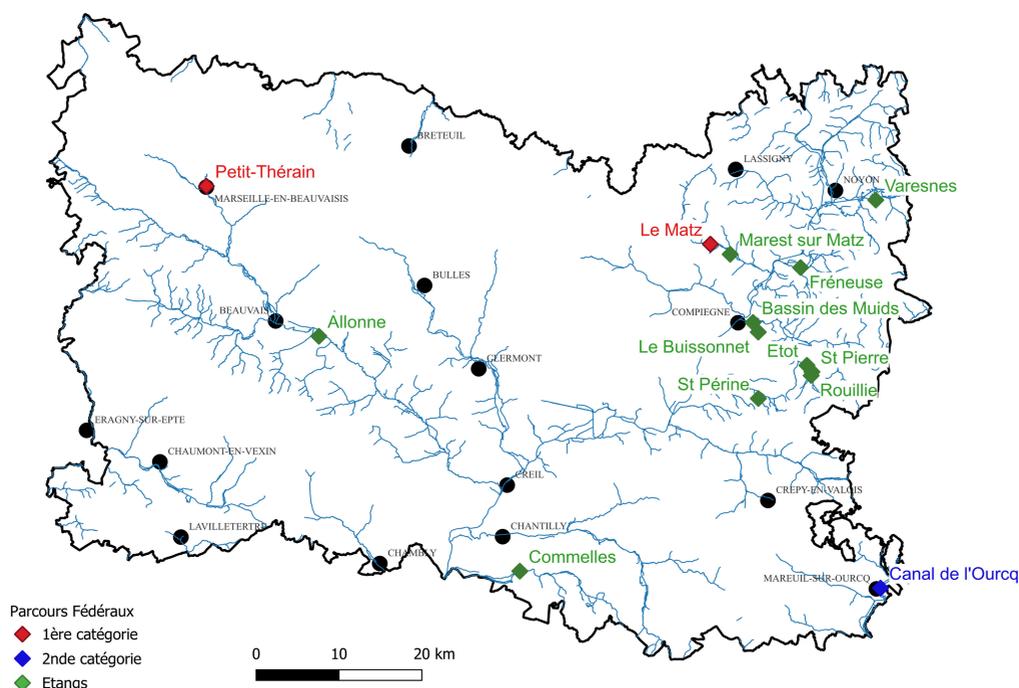
*Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine afin de discuter pêche et poissons sur notre stand*

# DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

## Entretien des parcours

La Fédération propose différents parcours fédéraux dans le département pour la pratique de la pêche.

- **8 km** sur la rivière du Matz en 1ère catégorie
- **1 km** sur la rivière du Petit-Thérain à Marseille-en-Beauvaisis en 1ère catégorie
- **105 km** sur le canal de l'Ourcq en 2nde catégorie (sur 3 départements)
- **61 ha** sur 11 plans d'eau



Localisation des parcours fédéraux

Ces parcours sont accessibles à tout pêcheur muni d'une carte de pêche du département de l'Oise en cours de validité.

Afin que ces secteurs soient accessibles et toujours disponibles pour la pratique de la pêche, les agents de la Fédération effectuent régulièrement des entretiens notamment sur le parcours du Matz. En 2023, cela a représenté **107 jours de travail**.



## PARCOURS du MATZ

FOCUS PARCOURS FÉDÉRAUX



4 Truites / jour



Pêche fermée le mardi



Parcours No Kill Mouche à Vandécourt



8 km de parcours



Plus d'informations [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)



# Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

En 2022, la Fédération a souhaité mettre en place un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

Ce document a pour objet de définir une stratégie d'orientation des actions de la Fédération et des AAPPMA en faveur du développement du loisir pêche dans le département.

Il comprend une présentation du territoire, de ses milieux aquatiques et du loisir pêche dans le département. Un bilan du diagnostic et de la **stratégie de développement départemental en faveur de la pêche** est présenté. **Différentes actions sont alors proposées** sur tout le territoire dans le but d'améliorer et promouvoir la pêche.

Pour chaque action, une fiche est éditée indiquant la structure qui réalise l'action, les partenaires potentiels, les financements et une estimation du temps associé à l'animation de l'action.

L'établissement de ce document sera finalisé en 2024.



Accessibilité et  
Aménagement

Action n°  
A1

## Accroître le nombre de postes de pêche sur le domaine public

**Objectifs des Actions :** Proposer davantage d'aménagement pour la pratique de la pêche en compensation des travaux du Canal Seine Nord Europe.

**Territoire concerné :** Compiégnois / Noyonnais

*Exemple d'une action proposée*

## Création de postes de pêche et mise à l'eau



Du fait des berges abruptes et instables, la Fédération a entrepris une phase de **création et de restauration de postes sur la vieille Oise** afin de rendre la pratique de la pêche sécuritaire et plus aisée sur ce linéaire.

Courant 2023, le diagnostic des travaux a été réalisé ainsi que les différentes démarches administratives. La phase de début des travaux est prévue pour l'Automne 2024.

De plus, dans le but de rendre accessible la pêche embarquée sur la rivière Aisne, la Fédération a aménagé une **mise à l'eau à Choisy-au-bac**.

En 2024, une seconde mise à l'eau sera créée à Cuise-la-Motte.

## Concours de pêche

Force de retours positifs les années précédentes et afin de valoriser les parcours de pêche du département, la Fédération a souhaité réitérer l'**enduro carpe** et le **concours carnassiers** en 2023.

Ces deux concours se sont déroulés :

- le 11 novembre à Verneuil-en-Halatte sur l'Oise pour le concours carnassiers
- du 12 au 15 octobre à Choisy-au-bac sur l'Aisne pour l'Enduro Carpe



Le concours carnassier a permis de réunir **29 participants** en float-tube, en bateau et depuis le bord tandis que **15 équipes de pêcheurs** se sont lancées sur l'enduro carpe. Différents lots ont été proposés pour les vainqueurs.

*Nous tenons à remercier les différentes structures qui nous ont permis de réaliser ces événements.*

# GARDERIE

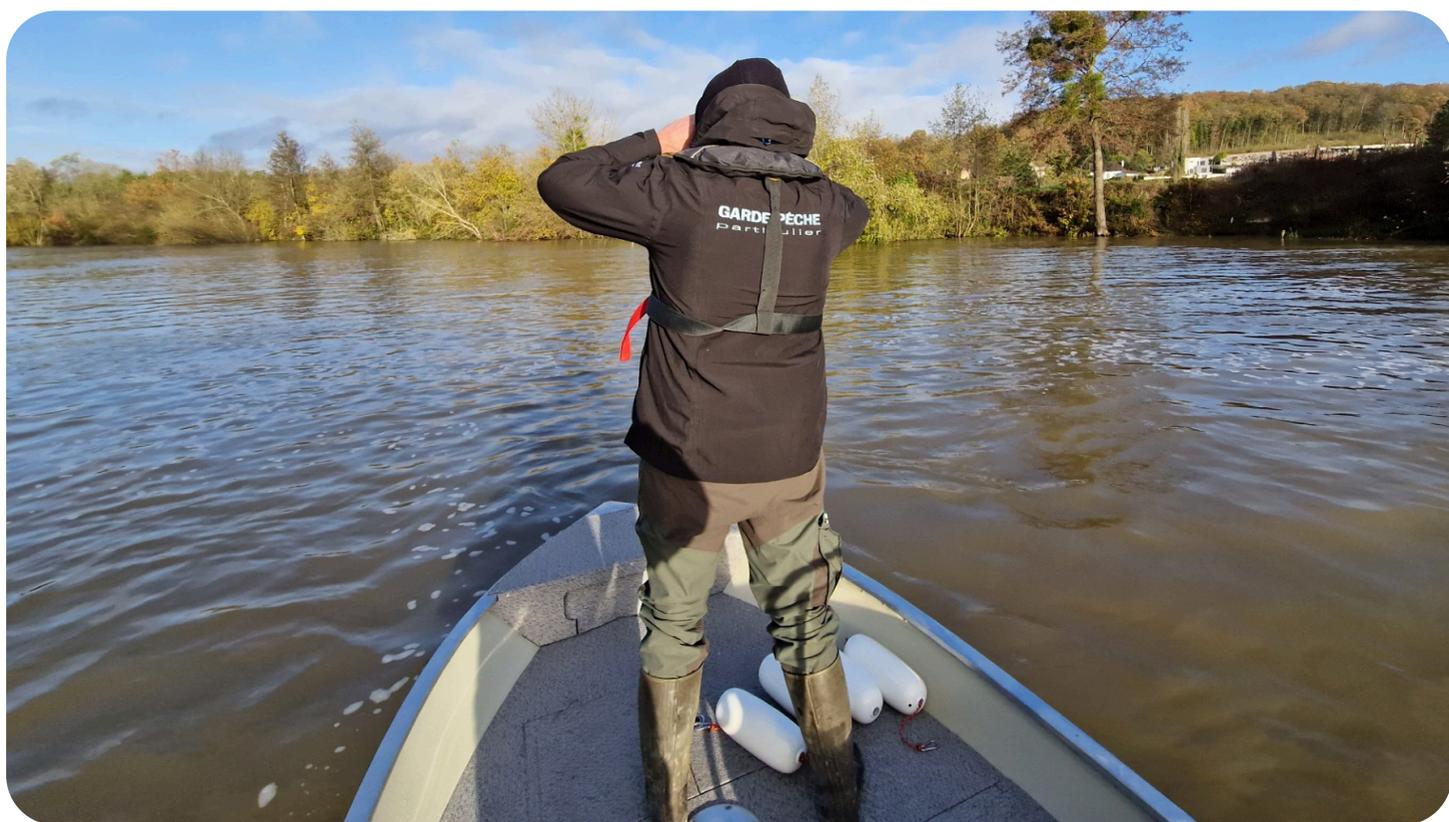
## Formation des Gardes-Pêche Particuliers

Les AAPPMA disposent de Gardes Pêche Particuliers (GPP) amenés à effectuer des contrôles au bord de l'eau sur l'application de la réglementation pêche et du Code de l'Environnement.

La Fédération organise plusieurs sessions par an de formations destinées aux futurs GPP. En 2023, 2 nouvelles sessions ont été dispensées en mars et en octobre pour **16 GPP formés**.

Lorsqu'un Procès Verbal (PV) est établi, il est transmis au procureur, à la DDT et à la Fédération. Par la suite, cette dernière demande une indemnisation civile. En 2023, **10 PV ont été établis**.

Au-delà des infractions pêche, les GPP sont malheureusement susceptibles d'être les témoins de pollutions ou de mortalités de poissons. Ces informations précieuses permettent à la Fédération et aux services de l'Etat d'agir le plus rapidement possible.



*Nous tenons à remercier les GPP du département pour leur implication*

## Renforcement des partenariats

Dans le cadre de la police de la pêche, des partenariats ont été initiés en 2023 avec notamment l'Office National des Forêts (ONF) pour les étangs de la Forêt de Compiègne, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), les postes à cheval de la gendarmerie et la brigade fluviale.

L'objectif est de **renforcer le réseau de contrôle** par des opérations encadrées lors d'événements clés.

## Gestion des cormorans

Par le passé, la gestion des cormorans par des tirs de régulation nécessitait l'obtention d'un **arrêté dérogatoire**. En 2023 comme en 2022, le Ministère n'a octroyé aucun tir de cormorans sur les eaux libres en France en raison du statut de protection de l'espèce.

Toutefois, notre Fédération s'est engagée au côté de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) dans un recours en excès de pouvoir contre l'arrêté triennal du 19 septembre 2022 fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans pour la période 2022-2025.

Notre Fédération a fourni à la FNPF un dossier complet relatant l'**évolution des populations** constatées dans notre département et notamment la **sédentarisation des oiseaux** et nos essais de solutions alternatives non-fructueuses comme les filets et les effaroucheurs.

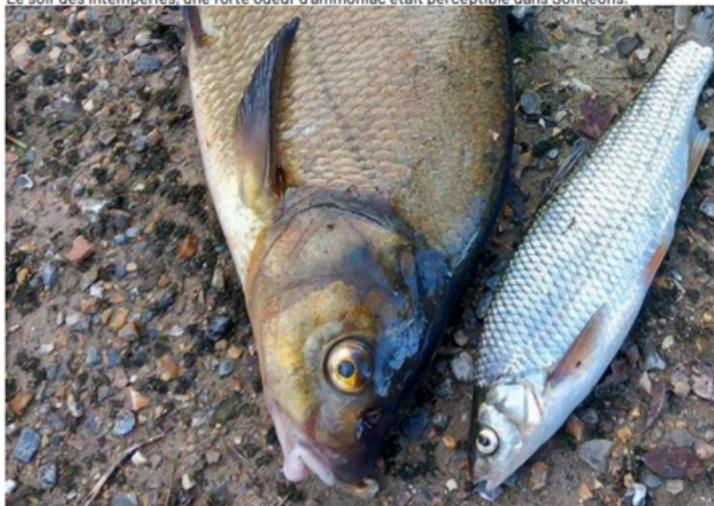


## Pollutions

La Fédération s'implique dans le cadre de pollutions affectant les cours d'eau et plans d'eau, comme en 2022 où une pollution est survenue sur le Thérain en aval de Songeons suite à la vidange d'une cuve d'engrais après une tempête. Une grosse mortalité de poissons s'en est alors suivie jusqu'à Beauvais.

### De l'ammoniac aux origines de la pollution du Thérain à Songeons

Les investigations ont permis d'établir que de l'engrais azoté s'est donc déversé en quantité dans le Thérain ainsi que dans le réseau d'eaux pluviales et d'assainissement. Le soir des intempéries, une forte odeur d'ammoniac était perceptible dans Songeons.



Des analyses sont en cours pour déterminer précisément la nature de la pollution qui terrasse depuis lundi la population piscicole.

Lorsqu'une pollution est constatée, la Fédération peut alors faire appel à un avocat spécialisé afin de **déposer une plainte** et ainsi défendre nos intérêts en réclamant des condamnations et des indemnités. Pour cela, les agents de la Fédération calculent des **préjudices écologiques, moraux et financiers** qui seront portés devant les tribunaux.

Malheureusement, les pollutions sont de plus en plus fréquentes et malgré tous nos efforts, les dommages provoqués ne sont pas forcément pris en considération, pourtant les atteintes à l'environnement peuvent être irrémédiables.

Article de presse (Matthieu Herrault) Courrier Picard

# COMMUNICATION

## Edition des supports d'informations

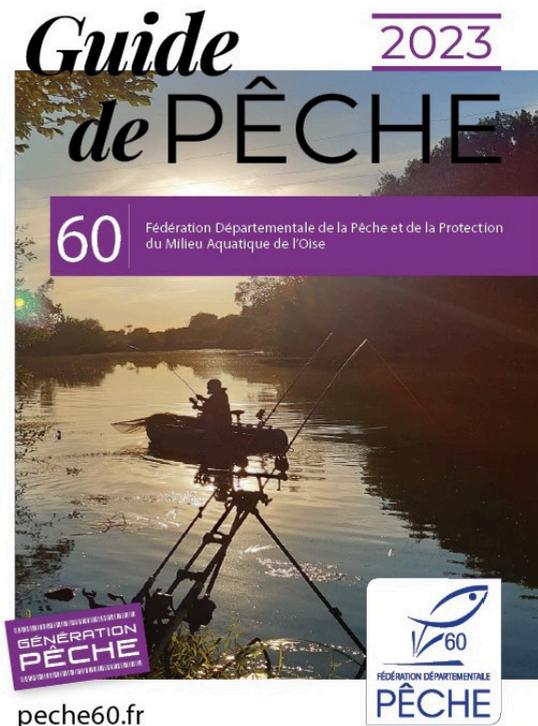
La Fédération rédige et édite chaque année des documents permettant d'informer les pêcheurs.

En 2023, les documents suivants ont été publiés :

- Guide de pêche
- Mémento réglementation



Fédération de l'Oise pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique  
[www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)



[peche60.fr](http://peche60.fr)



*Il est possible de se procurer les documents à la Fédération, auprès des dépositaires ou en téléchargement depuis notre site internet [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)*

Également la Fédération publie régulièrement des informations sur son **site internet [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)** notamment sur les Assemblés Générales des AAPPMA, sur les études en cours ainsi que sur les parcours de pêche.

Le **Facebook de la Fédération** permet de relayer les informations.

En fin d'année 2023, la communication a été renforcée avec la mise en place de visuels plus attractifs et des publications plus fréquentes.

En 2023, **89 publications** ont été faites pour **19 200 visites** et **107 000 vues de publication**.

*Rejoignez notre page Facebook !*

### Zoom Réglementation

#### Pêche de la truite en 1ère catégorie



-  La taille minimale légale de capture est de **25 cm**. En dessous de cette taille, la truite doit être relâcher vivante.
-  Le quota journalier est fixé à **4 truites** par jour et par pêcheur. Attention, certains parcours sont plus restrictifs.
-  La pêche se pratique à l'aide d'**une seule canne** en 1ère catégorie.
-  Il existe des **parcours No Kill**. Renseignez vous sur la réglementation en vigueur sur le parcours visé avant votre venue.
-  La pêche à l'**asticot** et la pêche de **nuit** sont interdits en 1ère catégorie.

Plus d'informations :  
 [www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)  
 03 44 40 46 41  
 [contact@peche60.fr](mailto:contact@peche60.fr)



# GESTION ADMINISTRATIVE

## Gestion courante

Pour mener ses actions, la Fédération doit réaliser un certain nombre de tâches dites « administratives » qui comprennent entre autres :

- Transmission d'informations aux pêcheurs
- Gestion des courriers et des mails
- Délivrance des cartes de pêches
- Informations, conseils et aide administrative aux AAPPMA
- Gestion de la comptabilité, établissement du budget annuel
- Suivi financier des produits et des dépenses
- Gestion des plannings des salariés
- Suivis des paies en lien avec notre cabinet comptable
- Rédaction des dossiers de subventions



## Formation des élus

En 2023, la Fédération a tenu à organiser des formations à destination des élus des AAPPMA. L'objectif est d'informer les membres des AAPPMA sur les statuts de leur association et les rôles de chacun ainsi que sur le rôle de la Fédération et l'aide qui peut leur être apportée.

Ces réunions sont également l'occasion de renouer des dialogues parfois rompus entre la Fédération et les AAPPMA afin de relever les différentes problématiques soulevées et de tenter de trouver des solutions.

En 2023, **4 formations** ont été dispensées pour les AAPPMA de l'Aronde, du Pays Noyonnais, de la Brèche-Arré et de l'Automne.

## Formation des élus des AAPPMA

### Les Statuts des AAPPMA

LIEU  
DATE



*Pour être informé des prochaines réunions, vous pouvez consulter la Fédération au 03 44 40 46 41.*

---

## NOS CHIFFRES CLÉS EN 2023



**+10K**

Pêcheurs en  
2023



**54**

AAPPMA



**7**

Salariés



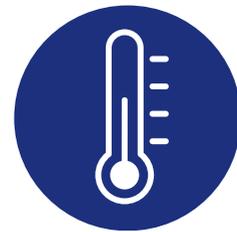
**2.3K**

Enfants  
sensibilisés



**16**

Gardes Pêche  
Particuliers  
formés



**28**

Sondes  
thermiques  
suivies



**4.2K**

Abonnés  
Facebook



**10**

Parcours  
Fédéraux



**63**

Inventaires  
Piscicoles

---

# PROGRAMME 2024

En 2024, la Fédération va poursuivre ses missions de protection et restauration des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche.

Concernant les milieux aquatiques, la Fédération a prévu de poursuivre les inventaires piscicoles avec **la mise en place d'un réseau de suivi départemental** afin de mieux connaître les populations de poissons. Des suivis en **ADN environnemental** seront menés pour mieux identifier les zones de présence des lotes et des écrevisses à pattes blanches. De nouvelles sondes thermiques seront ajoutées au suivi.

Par ailleurs, des travaux de **restauration de frayères à brochets et à truites** vont être réalisés ainsi que des aménagements de **restauration de la continuité écologique** sur un affluent du Sillet.

Le développement du loisir pêche se poursuivra en 2024 avec **l'aménagement de nouvelles mises à l'eau et de postes de pêche** ainsi que **l'entretien des parcours fédéraux**.

La sensibilisation du jeune public se poursuivra avec le développement d'une **nouvelle animation dans les écoles, "des poissons dans ma classe"** axée sur la croissance d'œufs de truites en aquarium.

La Fédération prévoit également l'organisation de **plusieurs manches d'un circuit de compétition à destination des jeunes** en collaboration avec la FNPF et la FFPS.

Les partenariats pour le développement de la garderie se poursuivront et se renforceront.



*Source: Laurent Madelon, FNPF*

***Merci pour  
votre attention***

**CONTACT :**

Fédération de l'Oise pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique  
*28 rue Jules Méline, 60200 COMPIEGNE*



03 44 40 46 41



[contact@peche60.fr](mailto:contact@peche60.fr)



[www.peche60.fr](http://www.peche60.fr)

